

La place des photographies dans un dépôt d'archives.

Les pratiques des Archives cantonales vaudoises

Par Gilbert COUTAZ¹

« Une image vaut mille mots.

*Cette expression familière nous impose une question :
en combien de mots
doit-elle être décrite ? »*

*(Normand CHARBONNEAU et Mario ROBERT, «Description»,
dans *La gestion de la photographie*, Québec: Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 137).*

Tout dépôt d'archives en Suisse a une relation avec la photographie, mais peu d'entre eux conservent des fonds dépassant les milliers ou les dizaines de milliers de prises de vue.

Dans ce contexte, les Archives fédérales des monuments historiques, aujourd'hui rattachées à la Bibliothèque nationale suisse, les Archives sociales suisses, les Archives des cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Berne, des Grisons, de Lucerne, de Schaffhouse, d'Uri et du Tessin, ou encore Basel Mission Archives méritent la citation. Désignées comme telles par la loi, seules les Archives de l'Etat de Schwyz (1994) et de Bâle-Ville (1998) tiennent le rôle de conservatoire photographique cantonal. Cas exceptionnel, les Archives du canton d'Argovie ont la responsabilité depuis 2009 du traitement de 7 millions de photographies analogiques du groupe de presse Ringier, des années 1930 à 2000. Depuis 2008, on peut ajouter le nom des Archives cantonales vaudoises.

A ce jour, de rares articles ont été rédigés par des archivistes sur la photographie, ceux-ci préférant peut-être abandonner cette réflexion aux responsables de Bibliothèques et de Musées, en charge de la conservation de la photographie et prenant leur place dans cette compétence, dans de nombreux cantons. Il nous a paru opportun de faire part de nos pratiques institutionnelles, soudainement confrontées en 2007 à la réalité d'un afflux massif d'archives photographiques.

¹ Consulter la Bibliographie, donnée à la fin du dossier thématique, pour les travaux consultés et les références complètes. Nous remercions Christian Gilliéron de sa lecture attentive de notre étude et de ses remarques pertinentes

Les archives photographiques, une tradition de conservation récente

L'apparition d'institutions exclusivement dévolues à la photographie date des années 1970. Ainsi on assiste successivement à la création en 1971 de la Fondation suisse pour la photographie (« Fotostiftung Schweiz»), à Zurich, et du Musée suisse de l'appareil photographique, à Vevey; en 1980, de la Fondazione Galleria Gottardo, à Lugano; en 1983, de la reconnaissance du mandat cantonal du Département audiovisuel. Archives audiovisuelles, à La Chaux-de-Fonds; en 1986, de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie à Neuchâtel; en 1987, de la Médiathèque Valais – Image et son, à Martigny; en 1989, de Focale. Association pour la photographie, à Nyon; en 1992, de la Fondation Fotodokumentation Kanton Luzern; en 1993, du Centre d'iconographie genevoise et du Fotomuseum Winterthur; en 1995, de Memoriav. Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse; en 1996, de l'Association Suisses des Institutions pour la Photographie (ASIP), à Lausanne et en 2001, de la fotoarchiv.org. Netzwerk Historische Fotografie Basel-Stadt und Baselland.

Le numérique représente une mutation considérable en matière de photographie. Il n'amène pas seulement de nouveaux formats, mais de nouvelles possibilités et contraintes conservatoires; il peut se révéler, selon les secteurs d'activité et les contextes, l'ennemi du support analogique qu'il englobe en le convertissant et dont il propose l'élimination - parallèlement, le champ de la photographie analogique ne cesse de se réduire, la numérisation étant devenue indispensable pour l'exploitation rapide et à distance de l'image. C'est d'ailleurs préoccupé par ce qui arrivait dans les rédactions de presse et dans les agences photographiques, qu'un groupe de travail s'est constitué, en 2010, pour donner un avenir à la photographie analogique de presse et la faire considérer comme un bien culturel, au même titre que les autres familles de photographies.

Depuis 1996, les Archives cantonales vaudoises ont mis en place un dispositif pour l'accueil des archives photographiques. A bien des égards, leurs choix présentent des originalités. Les grandes lignes de leurs pratiques avaient été données lors des journées internationales et interdisciplinaires d'Aarau, des 22 et 23 mars 2012. Elles sont ici amplifiées et précisées.

L'environnement photographique dans le canton de Vaud

Les Archives cantonales vaudoises travaillent dans un réseau d'institutions dont plusieurs sont considérées comme des références dans le domaine de la conservation de la photographie en Suisse: le Musée historique de Lausanne, qui s'est constitué dès le début du XX^e siècle pour sauvegarder la photographie, à l'origine de la création de l'atelier de numérisation des musées lausannois et de la base de données patrimoniales lausannoises musées et services, Museris; le Musée suisse de l'appareil photographique, à Vevey, original dans ses missions; le Musée de l'Elysée, à Lausanne, «un musée pour la photographie» de renommée internationale, et avatar du Cabinet cantonal des estampes, lui-même héritier de la Collection iconographique du canton de Vaud (environ 60 000 photographies réalisées et rassemblées par le pasteur Paul Vionnet, 1830-1914, et présentées dès 1869 au travers du Musée historiographique vaudois); le Musée historique et des porcelaines de Nyon, avec ses fameuses séries de portraits photographiques réalisées par l'atelier Louis Kunz (1832-1900), et le Centre de documentation sur le Léman, qui n'a pas son pareil, tous deux à Nyon. La nomenclature doit être complétée des fondations Pierre Izard (1906-1998, siège à Lausanne), photoreporter, journaliste et preneur de vues de cartes postales, et Deriaz (Baulmes) qui rassemble les photographies de cinq générations de photographes. Plusieurs Archives communales conservent des lots importants et anciens d'archives photographiques, parmi lesquelles les plus notoires sont Lausanne, Le Lieu, Montreux et Nyon.

Les Archives de la Ville de Lausanne dont nous avons été le directeur entre 1981 et 1995 appliquent l'unité des fonds avec des supports multiples. En plus des cotes de provenance, nous avons ménagé dans

le plan général de classement officialisé en 1993 à la faveur de la publication du *Guide des Archives de la Ville de Lausanne*, des cotes de gestion pour ranger séparément les sources non écrites: lettres K pour les films, L pour affiches et placards, N pour photographies et S pour documents sonores.

La gestion de la photographie dans le canton de Vaud ne fait pas pour autant l'objet d'une unité de doctrine. Il est symptomatique qu'il n'existe pas d'association des musées vaudois et qu'aucun état de la situation des photographies dans le canton de Vaud ne figure dans le livre blanc du patrimoine vaudois, publié en 1997. L'étude pionnière d'Elisabeth Bréguet, *100 ans de photographie chez les Vaudois 1839-1939* ne porte pas sur les pratiques professionnelles de gestion et de classement de la photographie, mais sur l'histoire du développement de la photographie dans le canton de Vaud.

Après la Seconde Guerre mondiale, la ville de Lausanne s'impose comme le lieu privilégié de l'édition du livre photographique, en raison de son savoir-faire et de la maîtrise de l'impression héliographique. Les premiers livres faisant la part belle aux photographies, signées par des photographes lausannois, sont publiés entre 1929 et 1952; ils ont pour thème la cathédrale de Lausanne (Gaston de Jongh, 1888-1973), le château de Chillon, chapelle de Vulliens, Lavaux et Pays de Vaud (Maurice Blanc, 1910-1989), Lausanne (Gaston de Jongh et Henriette Grindat, 1923-1986) ou encore les Alpes vaudoises (Emile Gos, 1888-1969). C'est le portrait d'un Vaudois, celui du général Henri Guisan (1874-1960), qui fut le premier exemple national d'une image reproduite à des centaines de milliers d'exemplaires. Le premier livre où la photographie apporte des informations à valeur scientifique et historique est celui d'Eugène Bach, de Louis Blondel et d'Adrien Bovy, consacré en 1944 à la cathédrale de Lausanne.

La photographie et l'administration cantonale vaudoise

Si les autorités, notamment les personnalités politiques, ont été représentées très tôt dans les peintures, les gravures, les caricatures et les photographies, par contre, les serviteurs de l'Etat, en dehors des pasteurs, des militaires et surtout des gendarmes, font défaut sur les photographies. Les principaux bâtiments publics ont retenu l'attention des photographes, dès le dernier quart du 19^e siècle, des inventaires systématiques des bâtiments de police et scolaires existent, mais ils se présentent sans leurs locataires ni leurs intérieurs.

Le premier fonds photographique déjà mentionné, à valeur documentaire et composé de reportages sur le canton de Vaud, dû au pasteur Paul Vionnet, comporte peu de documents sur l'administration cantonale vaudoise et ses agents. Celui du photographe lausannois, André Schmid (1836-1914), ne révèle rien de particulier sur l'administration cantonale vaudoise. Rodolphe Archibald Reiss (1875-1929), pionnier de la police scientifique, enseignant en photographie judiciaire au début du 20^e siècle, fondateur en 1909 de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne, première école de police scientifique au monde, laisse une œuvre de photographe exceptionnelle au service de l'administration cantonale vaudoise. S'il est vrai que des campagnes photographiques ont été entreprises par l'Etat de Vaud, avant 1920, elles restent sporadiques et liées à des thématiques précises. La Police de sûreté recourt à la photographie pour fichet et traquer les criminels, l'Archéologie cantonale fait photographier les fouilles et les découvertes archéologiques. Le Département des travaux publics commande des photographies de son parc de machines, de ses dépôts et de ses chantiers de voirie. La relative faiblesse des documents au 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e siècle ne relève pas des conditions conservatoires, mais bien des rapports de l'administration avec la photographie.

L'environnement des pratiques professionnelles

Le concept de fonds et son corollaire, le principe du respect des fonds, sont formulés pour la première

fois en 1841 par des archivistes français, Léon Gadebled et Natalis de Wailly. Depuis, ils constituent les piliers de l'archivistique contemporaine. Le *Dictionnaire de terminologie archivistique du Conseil international* des archives définit, en 1988, en ces termes le principe du respect des fonds: «Principe fondamental selon lequel les archives d'une même provenance ne doivent pas être mélangées à des archives d'une autre provenance; ce principe a parfois inclus le principe du respect de l'ordre primitif.». Le *Code international de déontologie des archivistes* du Conseil international des archives de 1996, que l'Association des archivistes suisses a adopté en l'état, en septembre 1998, a fait du principe de provenance et du respect du fonds d'archives des principes universels.

Devant l'importance croissante des documents non textuels, la Conférence internationale de la Table Ronde internationale des Archives (CITRA) de Madrid affirme en 1962 que les documents iconographiques (gravures, dessins, photographies, etc.) doivent être conservés par les services d'archives lorsqu'ils apparaissent liés à des fonds textuels ou s'ils constituent par eux-mêmes des fonds. Elle reconnaît également le droit de constituer des collections iconographiques à propos de personnalités ou d'événements politiques. C'est une première ouverture vers l'intégration de la notion de collection dans les politiques de versement et d'acquisition, qui prendra du temps à s'imposer en raison de la rigidité du discours archivistique. Aux yeux de ses détracteurs, l'absence de caractère organique dans la collection justifiait son rejet complet en tant qu'unité archivistique; la collection, désignée dans les textes «antithèse du fonds», renvoie aux documents qui ont été artificiellement réunis.

Dans la pratique, une lecture différente du fonds et de la collection n'est guère tenable, surtout dans les cas où le contexte fait défaut. Si la collection doit être considérée comme un niveau de description équivalent à celui du fonds, il n'empêche qu'il est important que les archivistes aient à l'esprit cette distinction lors de la rédaction des inventaires, car elle oriente différemment le contenu des photographies. Ceci explique qu'il est primordial de conserver toutes les informations, surtout écrites, qui expliquent la présence et le contenu des photographies. Lorsqu'il s'agit de traiter des photographies, il importe de dépasser leur seule valeur d'information au profit de leur contexte de création.

La valeur d'information de la photographie apparaît comme une accumulation de «couches sédimentaires».

La première couche montre l'objet ou le sujet photographié; elle représente l'intention du photographe, laquelle s'exprime par le titre qu'il aura attribué au document.

Le dernier critère à considérer est l'importance de la préservation des archives qui passe souvent par une limitation de l'accès aux originaux.

Normand Charbonneau avance les critères suivants de conservation dans son article «Le tri des photographies», de 1998-1999:

1. Intelligibilité de l'information ou qualité du support;
2. Besoins des usagers;
3. Sujet;
4. Identification;
5. Rareté ou originalité de l'information;
6. Ancienneté du support et de l'information (conservation systématique des photographies datant de la période 1839 à 1889);
7. Qualité esthétique et signification dans l'histoire de l'art et des techniques photographiques;
8. Communicabilité/restrictions;

9. Les notions d'original et de copie.

Nora Mathys établit, en 2007, une liste de 6 critères qui recourent en partie ceux de Normand Charbonneau, avec une attention plus forte apportée au contexte.

- 1) Critères institutionnels: base juridique (don et contrats d'achat); activités de collecte et disponibilités financières;
- 2) Critères de contexte: taille du fonds, documentation textuelle, histoire de la tradition, réception;
- 3) Critères d'origine: lieu, époque et auteur (photographe et donneur d'ordre);
- 4) Critères liés au contenu:
 - a) Événements majeurs (événements naturels; de la société, affaires gouvernementales et actes);
 - b) Indicateurs politiques et sociaux à long terme et tendances: protection de la nature, émancipation de la femme, etc.;
 - c) Réalité sociale dans la vie quotidienne;
- 5) Critères de conception, par conséquent critères esthétiques
 - a) Caractéristiques optiques (perspective, éclairage, etc.);
 - b) Série d'images;
 - c) Motifs spéciaux.
- 6) Aspects des médias typiques: l'image genres et contextes de production (gratuit et artistique, ordres de travail, usage privé), la technologie (appareil et procédés de développement), les matériaux (papier, film), état de conservation.

Dans le cadre de son travail de bachelor de la Haute école de gestion de Genève, Céline Walder a établi, en 2012, sur la base des questionnaires retournés par les institutions qu'elle avait consultées, un tableau comparatif des critères de conservation. Il est à relever qu'aucun dépôt d'archives n'a donné suite à son enquête

Critères de conservation	ACV	DAV CdF	MHL	MV	Swisstopo	MNS
Intelligibilité de l'information	x	x	x	x	x	x
Possibilité d'identification de l'information	x	x	x	x	x	x
Rareté, originalité de l'information (valeur historique)	x	x	x	x	x	x
Sujet	x	x	x	x	x	x
Zone géographique traitée	x	x	x	x	x	x
Valeur scientifique		x	x	x	x	x
Documentation jointe, métadonnées	x		x	x	x	x
Qualité, rareté du support		x	x	x		x
Valeur esthétique artistique			x	x		x
Communicabilité au public				x	x	x
Demande des usagers			x		x	
Liens avec un écrit	x					
Provenance	x					

Tableau 1.- Critères de conservation selon les institutions sondées

ACV	Archives cantonales vaudoises
DAVCdF	Département audiovisuel de la Bibliothèque de La-Chaux-de-Fonds
MHL	Musée historique de Lausanne
MV	Médiathèque Valais
Swisstopo	Office fédéral de la topographie Swisstopo (Budesamt für Landestopografie Swisstopo)
MNS	Musée national suisse

La consultation des questionnaires fait ressortir que c'est l'aire territoriale ou le sujet traité qui prime régulièrement sur les autres critères. Les Archives cantonales vaudoises écartent toute photographie sans lien avec un fonds écrit ni avec des métadonnées. Les critères d'élimination se recoupent entre les institutions:

- Mauvaise qualité technique des photographies (exposition, cadrage ...);
- Mauvais état physique du support (rayures, jaunissement, moisissure ...);
- Doublons ou photographies quasi similaires;
- Contenu inintéressant ou hors de la zone géographique définie par la mission de l'institution.

L'examen des plans généraux de classement des Archives démontre que c'est avant tout le support qui est le critère d'approche de la photographie. A l'exception des Archives cantonales vaudoises et des Archives de la Ville de Lausanne, les Archives laissent mêlés les supports d'archives, acceptent des fonds et des collections uniquement constituées de photographies et également des photographies à l'unité, jouant un rôle de conservatoire plus ou moins actif de la photographie.

Ainsi, les Archives du canton de Bâle-Ville disposent dans leur plan général de classement d'une entrée spécifique «Bilder- und Negativsammlung», les Archives du canton du Tessin parlent de fonds photographiques («Fondi fotografici»), les Archives cantonales des Grisons de «Fotosammlungen», à l'instar de tous les dépôts d'archives de Suisse alémanique concernés par cette problématique (Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Nidwald, Ville de Schaffhouse, Schwyz). Certaines Archives comme celles de Saint-Gall distinguent à l'intérieur de l'entrée générique «Bildersammlung» les «Fotos, Bilder und Druckgrafik», «Foto-,Negativsammlung und Diasammlung», «Diapositive/Glasdiapositive». Les Archives d'Etat de Genève parlent de «Collection iconographique», les Archives du canton de Berne ont une section «Spezialarchiv» dont les «Bilderarchiv», distinguées par lieux et par personnes, et les «Foto-Nachlässe» font partie.

Les photographies sont décrites, le plus souvent, à la pièce, selon leur sujet; elles empruntent leur titre à un nom de lieu, à un nom de personne physique ou de personne morale, ou à un mot clé, quand ce n'est pas à un descripteur, comme c'est le cas de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Des antécédents

Les premiers fonds comprenant des photographies sont entrés aux Archives cantonales vaudoises, dès 1907.

Sur les 11 fonds d'origine privée acquis avant 1944, 6 contiennent des photographies: les fonds des familles de Cerjat (P Cerjat I = T 70) et de Deméville (P Demiéville = T 182), du Collège Galliard, à Lausanne (P Galliard = T 135), de l'historien genevois Victor van Berchem (P Berchem = T 24), des sociétés d'étudiants de Belles-Lettres de Lausanne (P Belles-lettres = T 27) et de Zofingue, section vaudoise (P Zofingue = T 25).

Ce n'est qu'à partir du début des années 1950 que des fonds d'archives de l'administration cantonale vaudoise avec des photographies sont versés aux Archives; ils proviennent de services du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (K XII).

Les années suivantes, l'augmentation du nombre de fonds d'archives composites va de pair avec l'accroissement des fonds d'archives d'origine officielle et d'origine privée. Ainsi, les premiers lots volumineux de photographies de provenance officielle (Monuments historiques, Département des travaux publics, Service des améliorations foncières) sont versés entre 1965 et 1972. Les Archives cantonales vaudoises accueillent dès 1985 les premiers fonds d'archives para-publiques avec le Château de Chillon (N 2).

Sans que cela soit exprimé formellement dans les textes, les photographies, comme les autres sources non textuelles, étaient conservées en raison de l'unité des fonds. Les fonds d'archives étaient disposés sur les rayons sans distinction de supports ni notice descriptive différente.

Depuis 1896, les Archives cantonales vaudoises visitent régulièrement les Archives communales et ont rédigé, la plupart du temps, les inventaires. Au plus fort de leur intervention, entre 1958 et 1995, elles ont appliqué leur plan de classement des archives définitives (« Plan ACV»), qui décline les classes sur la base de l'alphabet - la lettre Y «Image et son» est réservée à l'intégration de documents non textuels.

La rupture dans les pratiques

Contrainte à des mesures d'économie drastiques dans toute l'administration et constatant les déficits d'inventaires, la nouvelle direction des Archives cantonales vaudoises, entrée en fonction le 1er octobre 1995, dut faire des choix et arrêter des stratégies qu'elle put vérifier au travers d'une double enquête sur l'archivage au sein de l'administration cantonale et de l'ordre judiciaire, conduite entre 1996 et 1997. Les principales décisions portèrent sur l'aménagement du plan général de classement institutionnel, introduite en 1915, par l'inscription, en plus des cotes de pertinence (pour les plus anciennes) et de provenance, de cotes génériques de gestion pour désigner les sources non textuelles: O (Pour les affiches et les placards), T (Photographies), S (Enregistrements sonores), U (Film) et W (Supports électroniques); séparation physique des fonds d'archives au bénéfice d'un inventaire et de ceux sans inventaire; introduction de la norme générale et internationale de description archivistique (ISAD/G); évaluation des fonds d'archives sans inventaire; inventarisation systématique et planifiée des fonds; mise en place de directives et d'un programme de formation.

Il n'entrait pas dans les vues des Archives cantonales vaudoises de concurrencer les institutions patrimoniales dans le domaine de la photographie. Tout au mieux, elles entendaient remplir leur rôle d'institution cantonale avec leur vision professionnelle du traitement.

Principes fondateurs de l'acquisition et du versement des photographies

La politique d'archivage des documents photographiques aux Archives cantonales vaudoises a été formalisée dans une Instruction interne (ACV 31), le 7 février 2000. Elle tient compte de l'insertion des Archives cantonales vaudoises dans un vaste réseau patrimonial cantonal dont elles sont la plus ancienne institution de conservation.

Chargées de la conservation des écrits, elles répondent prioritairement aux besoins de l'administration cantonale, le plus gros employeur dans le canton. Elles ont des responsabilités déclarées dans la constitution de la Mémoire cantonale et dans le suivi de l'archivage dans les communes.

Dès la fin de l'année 1995, elles ont milité pour le décloisonnement des patrimoines et ont été à l'origine des premiers états généraux sur le patrimoine, le 6 décembre 1997, suivis de la création, le 21 avril 1998, de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud (devenue dès mai 2007 RéseauPatrimoineS).

Ce qui s'applique aux photographies vaut également pour les archives sonores et filmiques. Ce qui les distingue, ce sont les masses en jeu.

- L'unité des fonds d'archives justifie la considération apportée par les Archives aux photographies, comme elle peut concerner, selon les situations documentaires, les enregistrements sonores et les témoignages filmiques.
- Les photographies sont liées aux fonds d'archives d'origine officielle (cotes K, S, SA, SB, SC), d'origine para-administrative (N) et d'origine privée (P alphabétique et PP numérique, P 1000: documents isolés), au nom de la cohérence des fonds, par l'emploi de la cote de gestion T.
- Seules des photographies en relation avec des documents écrits sont prises en compte pour leur conservation; elles ne font sens que si elles enrichissent l'information contenue dans les écrits. Dans ce contexte, il n'y a pas de distinction de principe entre les documents textuels et les photographies, hormis les aspects matériels et techniques. Autrement dit, aucun fonds exclusivement photographique qu'il soit de l'administration cantonale ou d'origine privée n'est conservé par les Archives cantonales vaudoises qui renvoient pour cette compétence aux musées spécialisés.
- Les cotes de provenance et les cotes de gestion sont attribuées au fur et à mesure des versements et des acquisitions.
- Si les photographies et les écrits sont analysés dans le même inventaire, le rangement des photographies est séparé de celui des écrits pour des questions de conditionnement et de conditions climatiques de conservation. Ainsi, les Archives cantonales vaudoises utilisent une cote de gestion (T), pour permettre le regroupement des photographies dans un local spécifique, tout en maintenant le lien intellectuel avec les parts écrites du fonds et la déclinaison de la cote de provenance.
- Les Archives sont attentives aux unités documentaires, dont elles sont l'expression, comment elles ont été élaborées et sur quelles compétences elles se fondent. Aucun document d'archives n'est isolé, il s'inscrit toujours dans un ensemble, à la différence des photographies que l'on traite souvent hors contexte, individuellement et en tant que support isolé. Si le concept du fonds différencie les pratiques professionnelles entre archivistes, bibliothécaires et muséographes, il ne peut pas exclure celui de collection dans les versements et les acquisitions. C'est lors du traitement qu'il importe de préciser quelle notion caractérise les photographies. Ainsi parmi les lots photographiques des Archives cantonales vaudoises, plusieurs relèvent de la collection; ils suivent les règles de la norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G).
- Une des notions qui fait défaut dans l'évaluation des photographies est celle de la valeur affective. C'est un indicateur difficile à mesurer. Mais des photographies placées dans un contexte de documents écrits peuvent révéler un intérêt suffisant pour justifier leur conservation, avec leurs défauts techniques, peut-être leur côté amateur. Une image muette ne peut pas témoigner; si les questions du sujet, de la date, de l'auteur et du contexte ne sont pas identifiées, les photographies sont en principe appelées à être éliminées. La présence d'archives écrites à leur côté limite ce risque.
- Les Archives sont habituées à traiter des masses documentaires; elles disposent depuis 1995 d'une norme générale et internationale de description archivistique, ISAD(G), qui est conçue sur le double principe: l'analyse à niveau et l'analyse hiérarchique. Autrement dit, dans le cadre des photographies, nulle obligation d'analyser les photographies pièce à pièce (en réalité, des lots entiers peuvent faire l'objet d'une analyse au niveau du fonds, du sous-fonds, de la série, du dossier ou encore de la pièce; selon leur homogénéité, leur intérêt, leurs caractéristiques externes, les ressources et les compétences disponibles, les archives photographiques sont d'importance plus ou moins grande et occupent de ce fait une place très différente dans le plan de classement). L'institution peut privilégier une approche plus ou moins approfondie, faire un état général ou opter pour un inventaire analytique pièce à pièce. Il est judicieux de relever, à l'instar de Normand Charbonneau et Mario Robert, qu'« à la différence des documents textuels qui peuvent être lus à un seul niveau, les photographies possèdent plus d'une strate que l'archiviste analyse pour rédiger sa notice de description. En réalité, la valeur d'information apparaît comme une accumulation de couches sédimentaires.»

C'est à l'archiviste de faire les choix de niveau selon les ressources à sa disposition, la préservation des supports et les besoins qu'il entend satisfaire, la norme de description permet la modularité (niveau) et la granularité (profondeur).

- Enfin, en affichant du lien consubstantiel entre archives écrites et archives photographiques, les Archives cantonales vaudoises ne peuvent pas prétendre à une conservation intégrale des photographies. Il n'est pas possible de planifier les acquisitions ni d'obliger les détenteurs d'archives privées à les donner ou à les déposer dans une institution. De plus, la Mémoire d'un canton ou d'une commune ne sera toujours que le résultat de sélections; il s'agit autant que possible de combler les lacunes, de corriger les déséquilibres quantitatifs et qualitatifs, non pas en agissant au seul niveau de l'institution, mais dans le cadre large des acteurs intéressés sur le plan cantonal à la conservation des archives photographiques. Les Archives cantonales vaudoises doivent tenir leur rôle de conservatoire généraliste d'archives, et non encyclopédique, elles doivent surtout veiller à un équilibre de traitement entre les archives officielles et les archives privées.

Des chiffres et des contenus qui parlent

Au 1^{er} juillet 2014, sur 3 528 fonds d'archives que les Archives cantonales vaudoises conservent, 464 renferment des documents photographiques, dans des proportions très différentes, soit 13,15% du total des fonds: 101 sont d'origine officielle (21,8% des fonds concernés), 6 d'origine para-administrative (1,2%) et 357 renvoient à une provenance privée (77%). Les archives photographiques n'occupent que 528 mètres linéaires sur un total de 33 000 mètres linéaires, soit un total de 1,6% du total du métrage linéaire conservé aux Archives cantonales vaudoises.

Le fonds d'origine privée Edipresse Publications S.A. (PP 886 = T 422) s'étire, à lui seul, sur 149 mètres linéaires de dossiers suspendus, suivi des fonds de la Gendarmerie vaudoise (61 ml, SB 17 = T 64), de la Police cantonale (38 ml, SB 111 = T 62). Si l'on excepte les fonds de la Cathédrale de Lausanne (26 ml, SB 52 = T 153), de la Société vaudoise des mines et salines de Bex (N 6 = T 54), de l'Association de l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud (PP 323 = T 14) et du Service des améliorations foncières (K XII m 541 = T 3 et T 60) qui sont compris entre 10 et 23 mètres linéaires, tous les autres fonds vont de quelques photographies à moins de 10 mètres linéaires. La variété des photographies provient de la diversité des compétences de l'administration et de la grande masse de fonds privés conservés par les Archives cantonales vaudoises, plus de 1 900 fonds. Le nombre de photographies dépasse les 720 000 pièces physiques.

Le taux de couverture des inventaires (97%) des Archives cantonales vaudoises permet de livrer des informations précises sur les gisements photographiques. Deux points d'accès sont à privilégier: la base de données DAVEL (acronyme officialisé en 2006 pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme Electronique), et photoCH, base présentant en ligne des informations sur la photographie historique en Suisse, dans laquelle 60 notices de fonds photographiques conservés aux Archives cantonales vaudoises figurent, dont 48 modifiées lors de l'enquête de Memoriav, conduite entre 1998 et 2002.

Les photographies conservées sont avant tout des tirages positifs de formats différents (estimation 500 000), 42 660 plaques de verre, 80 000 diapositives (ektachromes) et 90 000 négatifs. Le fonds PP 886 (Publications Edipresse S.A.) comprend à lui seul 453 796 tirages positifs, 67 585 diapositives et 84 097 négatifs (Photographies Jean-Pierre Grisel). Les plaques de verre appartiennent majoritairement aux fonds de l'administration cantonale vaudoise: Archives des Monuments historiques (K, AMH = T 160), Office cantonal d'orientation professionnelle (S 59 = T 337), Cathédrale de Lausanne (SB 52 = T 153) et Service des améliorations foncières (K XII m 541 = T 3 et T 60). Les archives de Pierre Verrey (PP 578 = T 16) sont exceptionnelles pour des archives familiales (25 000 photographies, 5 albums). La plus grande concentration d'archives du même photographe est donnée par le fonds Edipresse Publications S.A., avec Jean-Pierre Grisel, le photographe attiré entre 1955 et 1985 de la Feuille d'avis de Lausanne, devenue en

1972 24heures: 7 203 tirages positifs répartis entre 120 dossiers thématiques, et 84 097 négatifs ventilés dans 9 194 enveloppes datées et légendées – ils viennent en complément des tirages positifs conservés par le Musée de l'Élysée.

Le fonds de la famille Bridel (P Bridel) conserve à lui-seul 26 daguerréotypes réalisées entre 1841 à 1859, auxquels il faut ajouter une dizaine de daguerréotypes dont des pièces de 1840 déjà, répartis entre 5 autres fonds d'archives familiales: P Dufour (Pierre): Dufour (famille et familles alliées) = T 216; P Cuénoud-Chavannes: Chavannes (familles et familles alliées) = P 199; PP 503: Werner-Lecoultre (famille) = T 201; PP 843: Melley (famille) = T 120; PP 914: Godet (Gilliard, Marie-Anne) = T 357.

Un premier fonds de la Section de l'identité judiciaire de la Police de sûreté compte 32 621 tirages photographiques (S 111 = T 62), un second 3 958 négatifs (SB 68 = T 38); le fonds du Château de Chillon comporte 4 353 photographies et 4 albums (N 2 = T 37); le fonds Paillard-Hermes-Precisa (PP 680 = T 30) conserve 1 900 photographies positives et négatives dont quelques plaques de verre, et contraste avec le peu de photographies (4 albums et 88 pièces physiques) conservées de la Société anonyme des Câbleries et Tréfileries de Cossonay (PP 632 = T 15).

Le fonds Jean Nicole (PP 481 = T 6) regroupe, un record pour un seul fonds d'archives, 22 albums photographiques et 91 photographies isolées; on en dénombre 19, couvrant les années 1946 à 2001 dans le fonds de Carl-Albert Keller (PP 902 = T 420), 10 de la famille d'Hélène Thilo-Meyer, entre 1892 et 1970 (PP 855 = T 214) ou encore 5 albums sur la jeunesse d'Erika Vuilleumier, entre 1930 et 1941 (PP 855 = T 214), alors que le fonds de la Société d'étudiants de Zofingue: section vaudoise (P Zofingue = T 25) aligne 18 albums, 2 boîtes, 4 enveloppes et 395 photographies. De beaux ensembles photographiques, car continus, se rencontrent dans les fonds de Paul de Vallière (PP 339 = T 308): 12 albums et 2 enveloppes, du Club de Pierredar (PP 242 = T 203): 6 albums des activités des alpinistes, entre 1908 et 1992; de la Maison des artistes (PP 869 = T 176): 3 albums des voyages d'Henri et d'Hélène de Mandrot, à Venise et en Italie, aux États-Unis et à Cuba, entre 1900 et 1921, en plus des 311 photographies des membres des familles de Gingins, de Goumoëns, de Mandrot et Revilliot, et 5 albums de la Maison des artistes du vivant d'Hélène de Mandrot, entre 1922 et 1950, sans compter les 153 photographies individuelles. Plusieurs albums concernent les activités des sociétés, par exemple d'étudiants: Stella, entre 1895 et 2007 (PP 345 = T 382), de l'Orchestre de Ribaupierre, entre 1915 et 1939 (PP 550 = T 229), de la fanfare La Cécilienne, de Villeneuve, entre 1945 et 1951 (PP 919 = T 364), du 75^e anniversaire de la création de la Croix-Bleue suisse, en 1952 (PP 823 = T 80), du rallye des membres de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, en 1975 (PP 907 = T 324), ou encore des œuvres d'Alice Bailly, en 1996 (PP 879 = T 302).

L'interrogation par le descripteur «photographie» donne, à ce jour (1^{er} juillet 2014), 1 500 occurrences, pour 65 descripteurs différents: ceux-ci précisent le type de support ou la forme documentaire, l'origine, la nature ou l'objet, la valeur et le contexte de la photographie. Elles concernent des vues aériennes, des prises de vue de fouilles archéologiques et de monuments historiques, des fontaines vaudoises, des paysages, des ensembles villageois ou urbains, des événements, des groupes associatifs, des familles ou des individus, des produits commerciaux, des bâtiments d'entreprises et des campagnes promotionnelles et publicitaires.

Ainsi, plusieurs fonds recourent des thématiques originales, comme celles des Monuments historiques (K, AMH = T 160; S 60 = T 161; SB = T 373 et SB = T 56), de l'Association de l'Encyclopédie illustrée du canton de Vaud, en matière d'édition (PP 323 = T 14); de Pierre Margot (PP 549 = T 171); du Parti radical-démocratique vaudois (PP 552 = T 338), qui a réuni une documentation photographique exceptionnelle sur le personnel politique et les thèmes d'intérêt du Parti, entre 1950 et 2011; d'Henri Mutrux-Bornoz (1906-1992), spécialiste des empreintes digitales (PP 549 = T 171); de Jean Villard-Gilles (PP 607 = T 288), de son réseau de connaissances musicales et de ses activités de chansonnier et théâtrales; de l'Association suisse des amis de l'Afghanistan en matière humanitaire (PP 750 = T 42);

de l'Office suisse d'expansion commerciale, chargé de vendre la Suisse ingénieuse, travailleuse et entrepreneuriale à l'étranger (PP 778 = T 22); de Maillefer S.A. (PP 837 = T 115) dans la promotion de ses produits mécaniques et de Werner Barblan (1912-2006) (PP 865 = T 198), pour les nombreuses photographies de Lausanne et du canton de Vaud, réalisées entre 1939 et 1943.

Les inventaires mentionnent sporadiquement les noms des photographes. L'effort a été porté à ce jour sur le type et l'objet de la photographie. L'expertise fine des photographies ferait sans doute apparaître la plupart des photographes établis dans le canton de Vaud, en particulier à Lausanne. Il est à noter que le fonds du Centenaire vaudois et du Festival vaudois, de 1903 (P Festival = T 32) renvoie à 516 notices descriptives de lots photographiques; il représente la plus forte concentration de photographes différents, 18, hormis le fonds Edipresse Publications S.A (PP 886 = T 422) et de la Coopérative du Comptoir suisse (PP 966 = T 423).

Des documents méritent la citation, car ils constituent de gros apports sur le développement et l'utilisation de la photographie: il s'agit des fichiers des appareils vendus entre 1944 et 1989 au travers des archives de l'entreprise Pignons S.A. (PP 577 = T 123).

Leur importance se comprend à la lumière de l'histoire de la société. La fondation de celle-ci, à Ballaigues, par la famille Bourgeois remonte à 1918. Initialement, Isaac Bourgeois était négociant de vins et vinaigres. En tant que créancier d'une entreprise, il est amené à saisir les machines de celle-ci. Il se lance d'abord vers la fabrication de pièces d'horlogerie d'où le nom de la société «Pignons S.A.». Pendant la grande crise des années 1930 et les énormes fluctuations du marché difficilement supportables pour une petite entreprise, la direction décide en 1933 d'orienter sa production vers la photographie en réalisant un appareil de petit format dont l'originalité pour l'époque était de réunir la visée reflex et le télémètre. Les premiers appareils voient le jour en 1939 et l'Alpa reflex est présenté pour la première fois au public à la Foire de Bâle en 1944. Alpa a conçu un boîtier haut de gamme et innovateur au format 24 x 36 mm. Pignons S.A. est une fabrique de mécanique et non d'optique, elle a donc dû sélectionner de telles entreprises, comme Kern ou Kinoptik. Afin de diversifier sa fabrication et de conserver sa place de pionnier, la société Alpa s'est lancée dans la fabrication d'équipements nouveaux tels que l'appareil à diapositives Varidia, l'Alpa Mercure pour le microfilmage, l'Alpa Rebikoff permettant l'enregistrement d'images sous-marines ou encore l'Alpa Roto, appareil pour prises de vue panoramique. Du fait de sa petite taille, Alpa peut répondre à des demandes spécifiques et réaliser un appareil correspondant exactement aux besoins d'un marché même étroit, comme l'Alpa Surgicam destiné aux photographies chirurgicales.

L'aventure Alpa s'est terminée en 1990, après plus de cinquante ans d'innovations et d'inventions. Les boîtiers, manufacturés avec une extrême précision, n'ont pas résisté à l'offensive de la grande série et de l'électronique de pointe, demandant de trop lourds investissements. Cependant, le nom Alpa survit, repris par la société Capaul et Weber de Zurich, sous une forme et un format différents.

Les archives photographiques conservées aux Archives cantonales vaudoises ne reflètent qu'imparfaitement l'histoire du développement de la photographie. Même si les premiers témoins remontent aux origines de la photographie, avec des daguerréotypes de 1840 et qu'elles ne paraissent pas révéler des noms de photographes déjà documentés dans les autres institutions, il apparaît que les fouilles archéologiques entreprises sous le contrôle du premier archéologue cantonal, Albert Naef (1862-1936) (en particulier K, AMH = T 160), notamment au château de Chillon, bénéficient de trouvailles photographiques dues à Rodolphe-Archibald Reiss (1875-1929), criminologue et photographe, auquel Naef recourt pour tirer les meilleurs enseignements des fouilles. La numérisation et le tirage des plaques de verre des différents chantiers de fouilles (voir plus loin), planifiés dans le cadre des activités du pôle numérique des Archives cantonales vaudoises, devraient confirmer les originalités des techniques photographiques utilisées dans le canton de Vaud.

Les archives photographiques d'Edipresse: le fonds de référence des Archives cantonales vaudoises

Présentation générale

Le fonds d'archives d'Edipresse Publications S.A. (PP 886 = T 422), par son ampleur, a fait passer le statut des Archives cantonales vaudoises dans le domaine photographique de marginal à capital. Le fonds a été donné le 13 décembre 2007, avec de modestes compléments les années suivantes. Il a été ouvert au public en novembre 2008. Le 15 janvier 2009, l'ensemble des quotidiens vaudois historiques et encore diffusés, gérés alors par le Groupe Edipresse, soit 144 mètres linéaires couvrant les années 1762 à 2007, a été donné aux Archives cantonales vaudoises, avec les collections des manchettes du *Nouveau Quotidien*, du *Matin* et de *24heures*. Depuis 2011, les Archives cantonales vaudoises sont les dépositaires des collections reliées de *24heures* et du *Matin*, et des manchettes y relatives. La qualité de leurs collections a permis de combler en partie les lacunes de celles de la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne, lors de l'opération de numérisation des journaux d'Edipresse, dont les images sont consultables en ligne sur la plate-forme Scriptorium, depuis le 11 décembre 2012.

Des 800 mètres linéaires (ml) initiaux des archives photographiques d'Edipresse, seuls 149 mètres linéaires de dossiers suspendus ayant un lien direct avec le canton de Vaud (19% du total) ont été acquis par les Archives cantonales vaudoises. Des parts importantes ont été données selon leur nature et leur territorialité, à la Cinémathèque suisse, à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg et au Musée gruérien de Bulle. Au-delà du métrage, les problèmes liés à la gestion des droits d'auteur sur les photographies ne justifiaient pas la conservation des photographies d'agences, très nombreuses en ce qui concerne les artistes et les personnalités ayant fréquenté Lausanne et le canton de Vaud. Par contre, en plus d'avoir réalisé un dossier écrit et photographique du Centre de documentation d'Edipresse, les Archives cantonales vaudoises ont conservé l'intégralité de la cartothèque: le fichier donne de nombreuses vedettes secondaires d'accès aux dossiers conservés ou non. Le fonds a été maintenu dans son conditionnement initial, son rangement a pu bénéficier d'un mobilier neuf. La forme du tirage sur papier est pour l'instant le seul support de consultation; la numérisation du fonds n'est pas à ce jour prioritaire, elle dépend du développement du pôle numérique, installé aux Archives cantonales vaudoises pour numériser prioritairement les registres cadastraux, les cartes et plans, et une sélection de plaques de verre.

Les chiffres suivants sont éloquentes, le fonds étant pour l'heure complètement comptabilisé et l'ensemble des dossiers au bénéfice d'un intitulé; par contre, les dates extrêmes de chaque dossier ont été uniformément inscrites entre 1950 et 1998, à l'exception de la série des négatifs de Jean-Pierre Grisel, qui reproduit les dates données par le photographe lui-même à ses négatifs. Les noms des photographes n'apparaissent que dans la liste des droits d'auteur consentis ou non par Edipresse aux Archives cantonales vaudoises. L'inventaire est consultable en ligne, au travers de la base de données DAVEL,

<http://www.davel.vd.ch/detail.aspx?id=57808>

- A) Dossiers blancs (59,40 ml, 65 551 photographies dont 16 732 diapositives dans 848 dossiers)
- B) Dossiers bleus (55,80 ml, 78 910 clichés dont 42 685 diapositives dans 2 076 dossiers)
- C) Dossiers décédés (4,80 ml, 4 114 clichés dont 406 diapositives dans 165 dossiers)
- D) Dossiers La Suisse (1,80 ml, 3 818 clichés dont 5 diapositives dans 37 dossiers)
- E) Dossiers Grisel (7 203 clichés dont 8 diapositives dans 120 dossiers)
- F) Dossiers sport ancien (10 ml, 36 010 clichés et 122 enveloppes)
- F) Grand format (1 680 clichés dont 18 diapositives, 8 coupures de journaux, 3 enveloppes et 1 livre)
- G) Dossiers sport dias (3 ml, 7 731 diapositives et 10 enveloppes)
- H) Négatifs Grisel (84 097 négatifs dans 9 194 enveloppes)

I) Fichiers (6 meubles métalliques): Entrées thématiques «Personnalités», «Lausanne», «Vaud», «Suisse», «Matières», «Sports», «Sport ancien» et «Fiches Nos 1 à 6 000», couvrant l'ensemble des dossiers ouverts par le Centre de documentation d'Edipresse, avec fiches-vedette, fiches secondaires. Les fiches comportent le numéro du dossier, en distinguant les dossiers faisant partie de la série «Dossiers blancs» ou de la série «Dossiers bleus», ceux qui relèvent de la série «Décédé». Elle précise occasionnellement s'il existe des diapositives. Aucune ne mentionne le nom du photographe qui est connu seulement par la consultation des photographies. Son nom apparaît en effet au dos de celles-ci, avec des indications complémentaires: date de la publication de la photographie, cadrage. Le fichier ne couvre pas les articles de La Suisse (PP 886 D) et les négatifs de Jean-Pierre Grisel (PP 886 H). A l'exception des fichiers qui renvoyaient aux dossiers emportés par la Cinémathèque suisse, le fichier a été conservé intégralement, en l'état (6 meubles métalliques).

Les «dossiers blancs» (A) sont en principe antérieurs aux «Dossiers bleus» (B), mais on ignore quand ceux-ci ont débuté; il semble que les deux séries ont continué pendant un certain temps au moins à être alimentées parallèlement. Les «Dossiers décédés» (C) sont d'anciens «Dossiers blancs» (A) reclassés alphabétiquement après le décès de la personne concernée. La constitution des «Dossiers sport dias» (G) a visiblement débuté bien après 1960, peut-être en même temps que celle des «Dossiers bleus» (B). Dans tous les cas, selon la donatrice, l'alimentation de tous ces dossiers a cessé en 1998, les photographies postérieures n'étant plus conservées que sous forme numérisée. L'accès à ces dossiers se faisait par des fichiers manuels (I).

Les enseignements de l'évaluation

Dans la conception et les pratiques des Archives cantonales vaudoises, l'évaluation des photographies se fait principalement sur leurs apports aux documents textuels; elles sont considérées comme des plus-values des écrits, elles donnent «un visage», «une couleur» aux informations textuelles. Leur valeur d'information et documentaire prime sur leur valeur esthétique; la photographie de presse est le plus souvent proche de la communauté des lecteurs du journal. Elle ne peut pas être considérée comme un sous-produit de la photographie de création, elle doit être appréhendée comme un bien culturel potentiel avec ses atouts fondamentaux: on a affaire à des personnes, des faits et des gestes, des accidents, des grands travaux d'infrastructures, des manifestations associatives, culturelles et des éléments empruntés au paysage, aux villes et aux villages.

Selon les principes institutionnels, les photographies ont été données avec la collection intégrale de la *Feuille d'avis de Lausanne* et de la *Tribune de Lausanne* reliée pour le premier journal dès 1800 et pour le second dès 1893, le premier accompagné de son supplément, *La Lecture du Dimanche* (1891-1917), et pour les deux titres depuis 1979, des collections des manchettes. Les deux collections continuent d'être alimentées, année après année. La question de la conservation des archives administratives et commerciales d'Edipresse n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour.

Sans la présence des journaux, il n'est pas possible d'évaluer l'importance des photographies, leur place dans le journal et leur contenu. La photographie de presse est liée à un média; elle vient dans un premier temps en complément à l'information écrite; selon les natures de presse, elle remplace le texte, elle constitue à elle seule l'information à diffuser. A juste titre, Jean-Luc Iseli, dans son chapitre «Maîtriser l'image du clic à la rotative» du livre dirigé par Gianni Haver sur la photographie de presse, précise les points suivants: «L'aboutissement ultime de la photographie de presse (pratique hybride liée à la fois à l'information et à l'esthétique, autant qu'à l'égaïement et à la provocation) ne survient qu'après l'impression finale, mécanisée et sérielle, sur le papier léger d'un journal illustré ou d'un quotidien.» C'est le contexte d'utilisation qui définit prioritairement le choix de la photographie de presse, qui en explique le contenu et permet d'en apprécier la qualité et la pertinence. «L'arracher de son support pensé pour être éphémère, l'isoler de la composition complexe d'une double page de magazine ou du grand format d'un quotidien, c'est en faire autre chose, c'est la dénaturer.»

Les résultats du travail de bachelor d'Aurélie Cardinaux, datant de 2009, sur les photographies d'Edipresse confirment l'obligation d'inscrire la photographie dans son contexte de fabrication et de publication:

- « La photographie publiée dans le journal ne reproduit pas nécessairement la photographie réalisée par le photographe, le photographe n'est pas le seul responsable de l'acceptation de son image. Celle-ci, choisie, recadrée, agencée, légendée, mise en pages, accompagnée par d'autres images d'origines diverses, est le fruit d'un travail collectif qui comprend certes le photographe, mais qui inclut tout autant l'employé d'agence de presse, le rédacteur d'image, le compositeur, le photolithographe et enfin les récepteurs. » « Dans le monde de la presse, une fois la photo prise, tout n'est de loin pas terminé. Le journal reste à faire. Le déclenchement de l'obturateur n'est que le premier acte du processus de création d'un magazine ou d'un quotidien qui ne se conclut qu'au moment où ces derniers sont mis à la disposition des lecteurs. »
- La photographie de presse répond d'abord à la demande du journaliste qui en fait la demande, elle est indissociable du binôme «information» «illustration». Il faut attendre les années 1970 pour que les photographies reçoivent leur légende; jusqu'alors, c'est l'article de presse qui expliquait la photographie.
- En moyenne, moins du 10% des photographies ont été publiées une ou plusieurs fois, le reste constituant des sources inexploitées et originales.
- La photographie, d'abord modestement représentée dans le journal entre le début des années 1920 et jusqu'à la fin des années 1950, devient prépondérante dès l'année 1964, sous l'effet de l'*Exposition nationale de Lausanne*. Ensuite de quoi, elle a tendance à être l'information principale du journal.
- Les dossiers photographiques sont le plus souvent la simple accumulation de photographies sous un même thème ou la même entrée. Cela veut dire qu'il faut être prudent dans la compréhension du thème ou de l'entrée, car le même mot présente des significations différentes à 50 ans d'écart. Ainsi, les photographies sur l'agriculture, publiées à la fin de la Deuxième Guerre mondiale et celles parues au début des années 1990 ne désignent pas la même idée, les plus anciennes parlant d'agriculture intensive, les plus récentes de la chaîne de santé et de la biodiversité.

La description

Depuis 1996, les Archives cantonales vaudoises appliquent la *Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G)*, suivent, depuis leur diffusion, les recommandations de la *Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées par les Archives relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles (ISAAR/CPF)*, et de la *Norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives (ISDIAH)*.

Elles ont choisi d'indexer à niveau leurs fonds d'archives, en s'appuyant sur le vocabulaire contrôlé du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) (aujourd'hui «Ancien vocabulaire RERO») qu'elles ont exporté et enrichi par leurs besoins. Elles s'appuient sur une réflexion stratégique et transparente, une directive spécifique qui concilie l'indexation matières, personnes et lieux.

Depuis 2007, les Archives cantonales vaudoises recourent au logiciel métier scopeArchiv. En septembre 2010, elles ont ouvert leur base de données DAVEL et ont pris le parti de mettre l'ensemble de leurs fonds sur scope, par étapes, en récupérant l'ensemble des inventaires établis avant l'acquisition du logiciel. Autrement dit, si à l'ouverture de la base de données DAVEL, une grande partie des inventaires était mise sous forme d'une image PDF, depuis, selon des procédures en grande partie automatisées, les inventaires sont transformés sous forme de bases de données. A ce jour, plus du 65% des inventaires ont été récupérés.

Les notices descriptives des photographies sont incluses dans la même démarche, solution jugée préférable à celle d'un traitement des photographies à l'aide d'une norme spécifique multi-supports, également hiérarchique et à niveau, SEPIADES.

Une des plus grandes gênes des institutions patrimoniales, c'est d'afficher le degré de déficit dans les tâches d'inventaires. Les Archives cantonales vaudoises ont choisi, depuis 2003, d'afficher chaque année dans leur rapport d'activité le nombre de fonds sans inventaire.

97% des fonds d'archives sont, au 1^{er} juillet 2014, au bénéfice d'un inventaire.

Les Archives cantonales vaudoises ont choisi d'investir leur temps dans la rédaction, d'inventaires au fur et à mesure de leur versement ou de leur acquisition des fonds d'archives, plutôt que dans les parts d'analyse fine par exemple des archives photographiques (mention des dates précises, du nom du ou des photographes, détails des sujets photographiés). Aucune convention de donation ou de dépôt n'est signée avant le terme de l'inventaire.

Gestion des masses

On admet souvent comme une règle principalement pratiquée dans les Musées, la description pièce à pièce des documents photographiques. Mais cette manière de faire est en réalité difficile à appliquer systématiquement, au risque, comme le soulignent Normand Charbonneau et Mario Robert, «d'entreprendre le traitement du fonds et de devoir, ensuite, le laisser en plan parce que les ressources se sont taries. Les chercheurs se voient donc offrir un instrument de recherche partiel alors que les autres documents demeurent muets.»

La profondeur de description attendue doit donc être décidée en fonction de la valeur attribuée au fonds, ainsi que des ressources disponibles. Une description par niveau et hiérarchisée telle que le préconise la norme descriptive ISAD(G), permet de commencer par une description qui se limite aux séries, voire aux dossiers, afin de fournir rapidement un accès aux sources. Un inventaire détaillé, au niveau de la pièce, peut-être réalisé par la suite, par exemple dans le cadre d'un projet de numérisation. C'est toutefois une tâche qui doit être planifiée attentivement et pour laquelle un temps suffisant devrait être accordé.

La norme ISAD(G) a beaucoup d'atouts pour répondre au défi de la description des archives photographiques.

Le premier est d'agir comme une aide à la saisie de fonds complexe, en favorisant des approches pragmatiques, puisque la profondeur de description peut non seulement être modulée d'un fonds à l'autre, mais encore à l'intérieur d'un fonds, d'une série à l'autre.

Le second est de permettre d'étaler dans le temps les travaux de description. Tout d'abord, un répertoire sommaire peut signaler l'existence du fonds et de ses composantes principales, tandis que par la suite, un inventaire analytique peut être envisagé, en fonction de besoins nouveaux, tels que ceux qui procèdent d'un projet de numérisation.

Conflit entre les notions de producteur et d'auteur ²

L'élément de description «Nom du producteur» est défini ainsi dans la *Norme générale et internationale de description archivistique*, 2^e édition (2000), § 3.2.1 Nom du producteur.

Objectif:

Identifier le ou les producteurs de l'unité de description.

Règle:

Donner le nom de l'organisme (ou des organismes) ou de l'individu (ou des individus) responsable(s) de la création, de l'accroissement ou de la conservation de l'unité de description. Le nom du producteur doit être donné selon une forme normalisée, conformément aux usages nationaux ou internationaux et aux principes de la norme ISAAR(CPF).

Dans les *Directives pour l'application de la norme générale et internationale de description archivistique*, 2009, l'interprétation au niveau fonds du «Nom du producteur» est la suivante, sous le point 2.1.:

Objectif:

Désigner les producteurs, c'est-à-dire les organismes, personnes ou familles qui ont créé et/ou utilisé les documents concernés, et/ou les ont rassemblés pour leurs besoins propres.

Directive:

Dans le cas de fonds constitués selon le principe de provenance, l'indication du producteur et le titre se recouvrent généralement: la mention du nom du producteur peut de ce fait être omise. Dans le cas de fonds constitués selon le principe de pertinence et de fonds mixtes, donner ici les noms autorisés des producteurs, qui peuvent être complétés par des attributs comme des dates, des lieux, des compétences, des activités, ou par des surnoms ou tout autre terme qualificatif approprié.

Autrement dit, dans la première définition, le nom du producteur désigne le responsable de la création, de l'accroissement ou de la conservation de l'unité de description. L'interprétation faite par les membres du Groupe de travail pour les normes et standards est plus large, validée par le Comité de l'Association des archivistes suisses, et est ambiguë de notre point de vue.

Cette lecture divergente mérite quelques commentaires.

La notion de producteur de la norme ISAD(G) est à mettre en relation, selon ses auteurs, avec la *Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles* (ISAAR/CPF), 1^{re} version 1996, 2^e version 2004. Elle est une des exigences les plus intéressantes de la norme.

Dans le cas du traitement d'archives photographiques, elle est complémentaire à celle d'auteur (le photographe). Elle permet de mieux appréhender le contexte de production de la photographie, en tant que document. Elle est également utile pour mieux documenter les restrictions à la reproduction et à l'usage des documents, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur, que le producteur du fonds, en tant que commanditaire de l'exécution d'une série de photographies, a pu en acquérir également, entièrement ou partiellement, avec les prises de vue - c'est le cas notamment du fonds Edipresse Publications S.A. (ACV, PP 886 = T 422), où le statut des droits varie d'un photographe à l'autre, en fonction du type de contrat qui a lié l'auteur de la photographie à l'entreprise.

² Cette partie s'inspire des réflexions écrites d'Eloi Contesse, rédigées en relation avec notre dossier thématique et qui reprennent des constats d'Olivier Conne sur l'utilisation des normes archivistiques. Lui revient en particulier la proposition de traiter le nom de l'auteur de photographies, en jouant des relations entre la norme ISAD(G) et le format d'encodage EAD basé sur le langage XML. Que ces deux collaborateurs soient remerciés de leurs apports.

Ainsi, le recours à la norme ISAD(G) pour décrire les archives photographiques donne une chance de répondre aux questions suivantes: Qui a rassemblé les documents qui composent le fonds d'archives? Est-ce que cette personne est la même que le photographe? Dans quel contexte les photographies ont-elles été créées? Quel a été leur usage? Comme le rappelle Ildiko Kovács, ce sont les réponses à ces questions qui permettent aux photographies de passer du statut de simples illustrations à celui de sources historiques.

Cette approche ne se retrouve pas dans le traitement de la notion d'auteur dans la description des archives photographiques au niveau pièce, tel qu'il est défini par les *Directives suisses pour l'application de la norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G)*, § 3.5.1/2.1.

Le Groupe de travail préconise en effet d'utiliser l'élément de description «Nom du producteur» pour saisir de manière indifférenciée le nom des personnes impliquées dans la création du document, qu'il s'agisse d'un photographe, d'un imprimeur ou d'un éditeur.

Nom du producteur

Objectif:

Identifier les personnes qui ont participé à la création de la photographie (photographe, artiste, éditeur, imprimeur, dessinateur).

Directive:

Désigner les personnes et/ou les organismes qui ont créé les photographies et/ou les ont traitées et/ou publiées. Donner à cette fin les noms autorisés, qui peuvent être complétés par des attributs comme des dates, des lieux, des fonctions et autres termes qualificatifs appropriés. Si les personnes et/ou les organismes ayant participé à la création de la photographie, son producteur et l'entité versante ne sont pas identiques, ils doivent être notifiés séparément.

Cette recommandation est malheureuse pour deux raisons:

- Selon la norme ISAD(G), l'élément de description «Nom du producteur» sert à désigner uniquement les personnes, collectivités ou familles responsables de la création, l'accroissement ou la conservation de l'unité documentaire décrite.
- En principe, selon les règles de la description hiérarchique, le producteur au niveau pièce ne peut pas être différent du producteur au niveau fonds. Autrement dit, le producteur au niveau pièce est soit le producteur du fonds d'archives dont il fait partie, soit un membre de la collectivité ou de la famille du producteur du fonds d'archives.

Dans le cas d'un organisme constitué de plusieurs unités (une administration publique, une entreprise ou une famille), on peut bien sûr concevoir qu'au niveau des séries d'un fonds, on saisisse dans «Nom du producteur» le nom du service ou du membre de la famille qui a produit ces ensembles de documents. Mais utiliser l'élément de description «Nom du producteur» au niveau de la pièce pour inscrire le nom de l'auteur n'est le plus souvent pas compatible avec une description hiérarchique et ne peut être source que de confusion. S'écarter des exigences de la norme, en particulier en ce qui concerne la définition du producteur affaiblit singulièrement les atouts de celle-ci.

Il ne s'agit pas pour autant d'éluder la question de l'auteur de la photographie.

Sur ce point, le dialogue entre ISAD(G) et sa norme d'échange EAD-XML paraît prometteur. En effet, la norme EAD permet d'envisager de préciser les éléments de description ISAD(G) en lui ajoutant des «attributs» (sorte de sous-éléments de description). Le champ «Présentation du contenu», qui reçoit en principe la dénomination de l'auteur du document décrit, pourrait ainsi accueillir un attribut «Nom de l'auteur». L'avantage de cette approche est que l'attribut «Nom de l'auteur» reste intégré au champ «Présentation du contenu» dans le cas de formulaire de saisie qui s'en tiennent strictement à ISAD(G), tandis que l'information contenue (par exemple: «Nom de l'auteur: KERN, André») pourrait être isolée et récupérée séparément dans un inventaire qui inclurait cet attribut supplémentaire.

Cependant, il est possible d'améliorer la situation de manière simple. La saisie standardisée du nom de l'auteur dans le champ de description «Présentation du contenu» permettrait rapidement de mettre en valeur la notion d'auteur dans la description des archives photographiques aux Archives cantonales vaudoises, sans qu'il soit nécessaire de faire des développements informatiques ou de créer de nouveaux champs, sources de difficultés dans la récupération future de la base de données.

La règle de saisie pourrait être la suivante: *Nom de l'auteur: Nom, Prénom*. Elle permettrait de faire de la notion d'auteur une métadonnée moissonnable sur DAVEL par le biais de la requête suivante: Recherche dans un champ: Présentation du contenu– contient - Nom de l'auteur: Kern, André. Il est par ailleurs possible de structurer davantage la saisie de cette notion d'auteur, par l'usage de balises telles que < >. De cette manière, il serait possible de récupérer ces notions, par exemple dans un document EAD structuré sur la base d'une DTD (= Document Type Definition, soit la formalisation d'un modèle de document SGML ou XML. La DTD officielle pour le standard EAD, EAD 2002, est maintenue par la Library of Congress, <http://www.loc.gov/ead/>). Correspond à l'élément de description «Présentation du contenu» de la norme ISAD(G) qui inclurait, dans la balise <scopecontent> (Correspond au champ de description «Présentation du contenu» de la norme ISAD(G)) des attributs spécifiques tels que <nomdel'auteur>.

L'exemple de l'inventaire du fonds Photo Aéroport Lausanne

La grande majorité des inventaires des fonds d'archives conservés par les Archives cantonales vaudoises joue sur les niveaux de description, en recherchant le meilleur rapport entre la qualité et l'importance des documents à décrire et l'unité archivistique la plus appropriée. Dans le cas du fonds Photo Aéroport Lausanne (ACV, PP 961 = T 421) toutefois, il a été décidé dès le départ de réaliser un inventaire analytique, pièce à pièce, dans le but de favoriser la numérisation des clichés.

Si le fonds s'était avéré plus hétérogène tant du point de vue du contexte de production que du type de support, la description s'en serait trouvée freinée; il aurait été difficile de mener à bien un tel niveau de détail sur l'ensemble du fonds.

Ce fonds présente plusieurs caractéristiques: son mode d'acquisition (l'achat), le partenariat trouvé auprès de services de l'Etat tant pour l'acquisition que pour la numérisation, l'exploitation immédiate pour l'exposition annuelle des Archives cantonales vaudoises (2013), la mise en ligne de lots de prises de vue numériques, par rotation, sur le site Patrimoine vaudois. Ce qui le distingue de tous les autres fonds, c'est que le fonds est constitué uniquement de photographies, ce qui, à première vue, est contraire aux pratiques de l'institution. Le fait que le fonds venait en complément des plaques de verre des prises de vue aériennes commandées en prévision des améliorations foncières (1929-1967) et des discussions souvent conflictuelles en termes d'aménagement du territoire, justifiait l'entorse à la règle générale.

Selon les bonnes pratiques de l'institution, le fonds a été inscrit comme fonds d'origine privée, avec sa cote de provenance spécifique, et a reçu une cote de gestion T 421; il est classé avec les fonds privés, il est par contre rangé avec les archives photographiques.

Les efforts ont porté principalement sur la reconstitution du contexte de réalisation d'un fonds déjà dispersé entre plusieurs institutions, mais dont la part la plus importante et la plus cohérente est celle qui est désormais localisée aux Archives cantonales vaudoises.

La description au niveau fonds

Au niveau du fonds, l'objectif est de fournir les éléments généraux d'interprétations (notamment la provenance et le contexte de production), un résumé du contenu, des informations pratiques (telles que

les caractéristiques matérielles, les conditions d'accès et les conditions de reproduction), les sources complémentaires, ainsi que des informations sur la gestion du fonds (informations sur le traitement), voir <http://www.davel.vd.ch/detail.aspx?ID=488041>

Contenu de l'unité de description au niveau du fonds (principaux éléments de description)

Champs	Valeurs
Cote	PP 961
Cote de gestion	T 421
Intitulé	Photo Aéroport Lausanne
Dates	1930-1961
Niveau	Fonds
Importance matérielle	3068 négatifs noir-blanc sur plaque de verre; 56 tirages positifs
Nom du producteur	Photo Aéroport Lausanne
Biographie	<p>La raison sociale «Photo Aéroport Lausanne» recouvre l'activité photographique d'Alphonse Kamacher (1900-1983) et de son fils, Gilbert Kammacher (1932-1990). On ne connaît pour l'instant aucun document écrit concernant cette activité. La raison sociale apparaît néanmoins sur des cartes postales éditées à partir de clichés présents dans les lots de même provenance conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU FR, ALBL), au Musée historique de Lausanne (MHL, P.2.D.20) et aux Archives cantonales vaudoises (ACV, PP 961). Après avoir été pilote militaire entre 1925 et 1929, Alphonse Kammacher a été dès 1931 chef de l'aéroport de la Ville de Lausanne et de l'école d'aviation de la Section vaudoise de l'aéro-club suisse. Passionné des vols alpins avec atterrissage sur glacier, il se fait une solide réputation dans la photographie aérienne (cf. P. Cornaz, L'aviation vaudoise, p. 124-129). C'est au moyen d'un avion propriété de la Ville de Lausanne, immatriculé HB-KIL qu'il effectue ses campagnes photographiques. Selon toutes probabilités, celles-ci résultent en partie de commandes d'administrations publiques (notamment la Ville de Lausanne), d'éditeurs de cartes postales (en particulier Armand Deriaz, 1873-1932, Baulmes), ou encore d'entreprises industrielles (par exemple les usines Barraud et l'usine Bobst). L'appareil photographique utilisé est de la marque Nedinsco, filiale néerlandaise de l'entreprise allemande Carl Zeiss, avec un objectif Zeiss Pessar. Il est conservé au Musée historique de Lausanne sous la cote AA. VL 91 Im 967. Il s'agit d'un appareil qu'Alphonse Kammacher a utilisé lui-même ou du moins qui a été utilisé lors de vols dont il était pilote durant sa carrière militaire (voir son portrait dans P. Cornaz, L'aviation vaudoise, p. 125). Il a ainsi utilisé pour sa pratique privée, dès 1930, une technique apprise en tant que pilote militaire, bien que, les années passant, l'usage de négatifs sur plaques de verre apparaisse comme une technique dépassée et peu pratique.</p>

Champs	Valeurs
Historique de la conservation	<p>Le fonds de plaques de verre Photo Aéroport Lausanne était probablement stocké dans les locaux de l'Aéroport de Lausanne-Blécherette jusqu'au début des années 1990. Il a été ensuite dispersé entre plusieurs acquéreurs: la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg pour les vues fribourgeoises (257 négatifs sur plaques de verre et tirages positifs); le Musée historique de Lausanne pour une partie des vues lausannoises, ainsi que l'appareil photo utilisé pour la réalisation des vues; Adriana et Gérard Zimmermann, à Genève, sous la raison social "Archives A + G Zimmermann", qui ont acquis un ensemble de 3000 plaques environ concernant principalement le canton de Vaud. Entre les années 1990 et janvier 2012, ce dernier ensemble était conservé dans des locaux sis rue Micheli-du-Crest 10 à Genève.</p>
Modalités d'entrée	<p>C'est par l'entremise de Roger Emmenegger, photolithographe, à Lausanne, qu'Adriana et Gérard Zimmermann ont contacté les Archives cantonales vaudoises. Une visite a été effectuée dans les locaux des Archives photographiques A+G Zimmermann par Gilbert Coutaz et Eloi Contesse, ainsi que par Frédéric Aubort du Service forêts, faune et nature de l'Etat de Vaud (SFFN). Suite à l'expertise favorable, notamment en ce qui concerne la valeur d'information importante concernant le territoire du canton de Vaud à une époque charnière, les frais d'acquisition ont été partagés entre le SFFN, les Archives cantonales et le Service du développement territorial. Les plaques de verre ont été prises en charge par Eloi Contesse, le 31 janvier 2012.</p>
Contenu	<p>Ensemble de vues aériennes obliques du canton de Vaud réalisées sur plaques de verre, couvrant presque l'ensemble du territoire cantonal, à l'exception du Chablais. Il s'agit avant tout de vues des localités du canton, mais également des évènements (défilé militaire en 1938 au Mont-sur-Lausanne; meetings aériens à Lausanne-Blécherette; Fête des vigneronns à Vevey de 1955; chantier de construction de l'autoroute Genève-Lausanne; Tir Fédéral de 1954 à Ecublens), ainsi que, de manière importante, l'infrastructure industrielle et économique (scieries et tuileries diverses; moulins; sites industriels majeurs comme l'Ouest lausannois, les usines de Cossonay-Gare, les entreprises Oulevay et SIM à Morges, l'usine ZYMA à Nyon, les usines Paillard et Leclanché à Yverdon, l'entreprise horlogère Lecoultre au Sentier; le Comptoir suisse à Lausanne). On y trouve également des vues de paysages remarquables: - Jura: lac de Joux, La Dôle, Mont Tendre, Dent de Vaulion, Suchet, Chasseron; - Préalpes: Les Pléiades, Dent de Jaman, Rochers de Naye; - Plaine de l'Orbe; - Venoge; - Lavaux (y compris Tour de Gourze). Le contexte de ces prises de vues n'est généralement pas connu, en dehors des éléments suivants: - réalisation de cartes postales (en particulier vues générales de la vallée de Joux); - commandes probables de la part d'administrations publiques (notamment domaines de Marcelin à Morges et de Granges-Verney à Moudon; pour la Ville de Lausanne: vues de la ville et de l'usine à gaz de Malley); - commandes d'entreprises (en particulier tuileries et briqueteries Barraud à Bussigny et Chavornay et l'usine Bobst à Prilly); - commandes de propriétaires pour des vues de leur villa. Ces prises de vues ont avant tout une valeur d'information. Certains ensembles ont cependant des qualités esthétiques plus importantes, notamment les vues du Jura vaudois, les vues de Lavaux, ainsi que celles de la Riviera (en particulier les vues des rives du lac avec bateaux de la Compagnie générale de navigation).</p>

Champs	Valeurs
Conditions d'accès	Les négatifs sur plaque de verre ne sont pas consultables, pour des raisons de sécurité, en attendant leur reproduction, en dehors de ceux pour lesquels un tirage positif a déjà été réalisé.
Conditions de reproduction	Les Archives cantonales vaudoises attirent l'attention des usagers sur leur responsabilité en matière de respect des droits d'auteur. Les possesseurs des droits d'auteur sont vraisemblablement les héritiers des producteurs, mais il est possible que les droits des clichés édités en cartes postales aient été cédés aux éditeurs.
Etat de conservation	La gélatine se décolle sur une partie des plaques de verre, à des degrés divers (environ 200 pièces); 7 pièces présentent des cassures.
Sources complémentaires aux ACV	Dossier ATS KAMMACHER (Alphonse) Dossier ATS KAMMACHER (Gilbert) K XII m 541-1107: prises de vue aériennes effectuées en vue des travaux d'amélioration foncières (1929-1967), concernant notamment les constructions des autoroutes Genève-Lausanne et Lausanne-Villeneuve
Sources complémentaires hors ACV	Musée historique de Lausanne, P.2.D.20, fonds Aéroport Blécherette. Musée historique de Lausanne, AA. VL 91 Im 967, appareil photographique pour prises de vues aériennes. Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, ALBL, Fonds de l'Aéroport de Lausanne Blécherette.
Bibliographie	Philippe Cornaz, «La Blécherette. 80 ans d'aviation», 1990 Philippe Cornaz, «L'Aviation vaudoise», 1997 Musée suisse de l'appareil photographique, «Avions, ballons, pigeons... Petites histoires de la photographie aérienne en Suisse. Exposition du 21 février au 17 septembre 2007», dossier de presse accessible à l'adresse suivante: www.ceramuseum.ch/fr/N2477/2007-avions-ballons-pigeons.html (vérifié en octobre 2012). Marc Dorrian, Frédéric Pousin (éd.), «Seize études pour une histoire culturelle: Vues aériennes», Genève: Métispresses, 2012, comprenant notamment les contributions suivantes: - Olivier Lugon, L'aviateur et le photographe: le cas Walter Mittelholzer, p. 117-127; Marie-Claire Robic « Du ciel au sol: la vue aérienne et l'idéal de la vue raisonnée. Les photographies aériennes dans la géographie des années 1920», p. 129 à 148; - Nathalie Roseau «La ville vue d'avion, miroir ou scénario ?», p. 167 à 177.

Champs	Valeurs
Information sur le traitement	<p>Inventaire réalisé par Dimitri Marincek sur fichier Excel sur la base du répertoire sommaire transmis par les anciens propriétaires du fonds, puis importé dans scopeArchiv par Eloi Contesse, en octobre 2012.</p> <p>Les plaques de verre ont été conditionnées en enveloppes et en boîtes non acides adaptées au support. Le plan de classement reprend les grandes lignes de celui établi par Adriana et Gérard Zimmermann, après correction des erreurs de localisation. Toutes les informations inscrites sur les enveloppes d'origine ont été reprises dans les champs «Présentation du contenu» et «Notes» au niveau des pièces. Les cotes au niveau des séries constituent des références logiques qui ne recouvrent pas une réalité matérielle (les documents ne peuvent être commandés au moyen des cotes des séries). Au niveau des pièces, les cotes d'origine ont été reprises en insérant la cote du fonds (PP 961/) avant le numéro d'origine. Par ailleurs, lorsque, par une erreur de cotation due au photographe, des cotes d'origine identiques ont été attribuées à deux clichés différents, les deux pièces ont été distinguées en y ajoutant les terminaisons "/1" et "/2". La cote de gestion T 421 a été ouverte pour regrouper les photographies de ce fonds. Il n'a été procédé à aucune élimination. L'indexation a été réalisée uniquement au niveau des séries.</p> <p>Un commentaire sur l'état des plaques de verre a été systématiquement consigné dans le champ «Etat de conservation» au niveau des pièces. Certaines plaques présentaient des dégradations au niveau de l'émulsion (ou gélatine) qui se décolle, tandis qu'un tout petit nombre a subi des cassures.</p>

La description au niveau de la pièce

Seules les indications nécessaires pour le repérage des documents, leur compréhension et leur gestion ont été indiquées dans les notices descriptives. Concrètement, uniquement 5 éléments de description devaient être modifiés lors de la saisie de chaque unité de description. Il s'agit de: Cote; Cote de gestion; Intitulé; Dates; Etat de conservation.

De ce fait, il a été possible d'envisager un traitement rapide de l'ensemble, de façon à permettre la réalisation complète de l'inventaire en un délai restreint, complet, en ménageant un peu de temps pour permettre la vérification des localisations lorsque celles-ci n'étaient pas claires. Ce traitement, quasi industriel, a été rendu possible grâce aux indications de localisation et de dates présentes sur les pochettes d'origine et les plaques de verre elles-mêmes.

Contenu des unités de description au niveau de la pièce (principaux champs de description)

Champs	Valeurs
Cote	PP 961/2214
Cote de gestion	T 421/2214
Intitulé	Aclens: village en direction du Jura
Dates	1951

Champs	Valeurs
Niveau	Pièce
Importance matérielle	1 plaque de verre
Conditions d'accès	Non consultable pour des raisons de sécurité. Voir également au niveau du fonds.
Caractéristiques matérielles	Photographie. Négatif noir-blanc sur plaque de verre
Etat de conservation	Bon

La valorisation

Les Archives cantonales vaudoises n'ont pas pour mission d'être le conservatoire des archives photographiques dans le canton de Vaud. L'option de lier impérativement l'acquisition ou le versement des photographies avec les écrits leur permet de se démarquer des autres institutions et d'avoir une ligne de partage claire et objective.

Les Archives cantonales vaudoises sont conscientes du potentiel de valorisation des photographies qui va bien au-delà du seul métrage linéaire et de la volumétrie des fonds concernés.

A l'instar de ce que les autorités lausannoises ont créé en octobre 1989 (nous avons encouragé et accompagné la démarche en notre qualité, alors, de directeur des Archives de la Ville de Lausanne), en déposant un rapport-préavis relatif à la restauration, la conservation et la mise en valeur des archives photographiques de la Ville et définissant les rôles complémentaires entre les Archives de la Ville et le Musée historique dans la prise en charge des documents historiques, les Archives cantonales vaudoises, en charge à la fois des archives des autorités exécutive, législative et judiciaire et de la Mémoire cantonale, tout en contrôlant l'archivage dans les communes, ont souhaité bâtir un partenariat en matière photographique avec le Musée de l'Elysée. En raison de la vision internationale du Musée et de son intérêt porté essentiellement aux archives photographiques artistiques, la collaboration n'a pu aboutir. C'est d'ailleurs à la suite de son rejet de prendre en charge les archives photographiques d'Edipresse que le Conseil d'Etat a invité les Archives cantonales vaudoises à se saisir de ce dossier.

Le fait de conserver les archives photographiques d'Edipresse a créé un renouveau d'intérêt pour les Archives cantonales vaudoises. La diversité et la variété des fonds et des collections de photographies accréditent des recherches scientifiques conduites par différents enseignements de l'Université de Lausanne. Les photographies ouvrent en réalité de vastes champs d'intérêt, dont les plus récemment apparus aux Archives cantonales vaudoises concernent le dessin et la photographie de mode, la vue aérienne et son apport pour l'étude du paysage, la sociabilité, la commémoration, le milieu syndical et ouvrier, le monde carcéral, la vie quotidienne ou encore les archives de l'intime et la photographie de presse. Elles sont considérées souvent comme de la documentation pratique pour des articles dans la presse, des événements commémoratifs ou les besoins de communication des services de l'Etat de Vaud.

Les Archives cantonales vaudoises y puisent les éléments pour leur exposition annuelle, en particulier pour la constitution d'une banque d'images qui prolonge chaque exposition et qui est mise en ligne, une fois l'exposition terminée. Le site Patrimoine vaudois exploite leurs richesses photographiques. Elles ont

elles-mêmes accueilli à ce jour deux travaux de bachelor de la Haute Ecole de gestion de Genève dont celui de Céline Walder qui a reçu le Prix 2012 de l'Association vaudoise des archivistes. Elles ont été amenées à rédiger des articles, à être présentes dans la base de données photographiques de référence en Suisse, photoCH, et à participer aux réflexions en cours dans le monde professionnel. Elles ont favorisé la création, en 2010, d'un Groupe de travail sur le plan national qui s'occupe du traitement des archives photographiques [«Groupe de travail Archives photographiques de presse APP»/«Arbeitsgruppe Pressebildarchive (PBA)»], constitué à ce jour, en plus des Archives cantonales vaudoises, de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, du Département audiovisuel, logé à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, de l'Agence Keystone, du Musée national suisse, des Archives de l'Etat d'Argovie, des Archives de l'Etat de Berne, des Archives de la Ville de Berne et de la Bibliothèque centrale de Zurich. Elles ont agi pour que la Conférence des directrices et directeurs des Archives suisses (CDA) adopte, le 13 mai 2013, une prise de position sur la valeur des archives de presse comme biens culturels et sources de la recherche. Elles ont fait une communication, publiée depuis, lors de la double journée interdisciplinaire et internationale des 23 et 24 mars 2013, à Aarau, sur le thème «Über den Wert der Fotografie». Enfin, elles ont assisté comme invitées à la Table ronde consacrée aux archives photographiques de presse, le 31 octobre 2013, à Berne, et organisée par Memoriav.

De nombreuses demandes convergent pour que les Archives cantonales vaudoises numérisent l'ensemble de leurs photographies. Face aux nouvelles pratiques de la consultation et aux pressions grandissantes de la société numérique, il n'est pas question de céder aux attraits d'une visibilité à court terme, par une numérisation systématique et globale des photographies: l'opération est à la fois trop coûteuse et empêcherait l'émergence d'autres projets. Selon nous, elle ne fait pas sens («tout ne mérite pas la numérisation») et réduirait les photographies à des biens de consommation, et non à des documents de conservation. Il a été décidé de s'en tenir à des approches sélectives et commandées par les opportunités, le plus souvent, dans un partage des frais. La priorité ira aux cas où il s'agit de protéger de la détérioration les originaux les plus fragiles et permettre la consultation des négatifs sur verre.

Enfin, la question des droits d'auteur ne constitue pas un handicap majeur. Elle est réglée selon le statut des archives: les droits sont acquis à l'Etat le plus généralement dans le cas des archives d'origine officielle; ils sont discutés et clarifiés au moment de la prise en charge des archives privées.

Les éléments d'évolution

Dans son travail de bachelor de 2012, *La photographie dans les centres d'archives publiques en Suisse: le cas des Archives cantonales et comparaison des pratiques institutionnelles*, Céline Walder faisait un certain nombre de recommandations que nous reprenons ici avec des éléments de réponse.

Recommandation 1: désignation d'un responsable des fonds photographiques, dont la mission est de se tenir informé des actualités du domaine ainsi que de contrôler la bonne gestion de ces archives spécifiques.

Réponse 1: le nombre limité d'archivistes professionnels et la charge de travail ne permettent pas d'avoir pas un spécialiste de la photographie. Si la compétence est inscrite dans le cahier des charges de l'archiviste en charge des relations avec les communes, eu égard à son parcours professionnel, la responsabilité est partagée, les aspects techniques et informatiques sollicitant l'avis de plusieurs membres du personnel.

Recommandation 2: création d'une grille d'évaluation hiérarchisée dont l'utilité est d'énoncer les critères, selon un ordre hiérarchique et de priorisation.

Réponse 2: la réflexion est engagée à partir des articles écrits par le directeur et des échanges d'expériences. Les principaux éléments d'appréciation demeurent l'unité du fonds et les apports spécifiques de la photographie à l'ensemble des informations du fonds.

Recommandation 3: meilleure visibilité des documents photographiques dans les inventaires.

Réponse 3: cette remarque est en grande partie injustifiée, en raison des champs renseignés de la norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G): cote de provenance et cote de gestion; Présentation du contenu; Information sur le traitement au niveau du fonds; Cote de provenance et cote de gestion; Contenu, auxquels champs s'ajoute le descripteur qui s'attache à relever, au bon niveau de la description, l'existence et le type de photographie.

Recommandation 4: augmentation de l'espace de stockage.

Réponse 4: la seconde étape de la densification des locaux dont la réalisation est prévue en 2015 et 2016, a prévu de doubler les surfaces à disposition des documents photographiques, principalement des tirages positifs, avec le recours à des chariots réfrigérés pour les négatifs. Les conditions climatiques (plus froides et plus sèches que celles des documents écrits) font l'objet d'un cahier des charges spécifiques des travaux à entreprendre. Les cas particuliers de supports seront traités séparément, les documents concernés étant rangés à part.

Recommandation 5: amélioration du conditionnement.

Réponse 5: les premières commandes de matériel de conditionnement spécifique des photographies (boîtes et pochette en papier neutre) ont été faites en 2012; le recours à ce matériel est systématique depuis et le rattrapage se fera progressivement. Jusqu'alors, la solution était de conditionner les photographies dans le même matériel non acide et longue conservation que celui utilisé pour les documents écrits. La littérature enseigne les exigences particulières de la photographie, changeantes selon la nature du support.

Recommandation 6: contrôles réguliers des fonds photographiques.

Réponse 6: le déplacement systématique de toutes les photographies en raison des travaux de densification et les travaux d'inventaire (enrichissement des notices) et de numérisation accéléreront les contrôles. Le principal est de protéger les supports les plus fragiles, en particulier les plaques de verre, par la confection de contretypes (les plus importants devraient justifier des tirages soignés); les négatifs doivent être traités séparément des autres supports. Le fait de disposer d'un atelier de restauration favorise la sensibilisation aux contrôles suivis et systématiques des fonds d'archives et les mesures préventives.

Le 12 mars 2013, le Grand Conseil du canton de Vaud a adopté l'Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1 630 000.- pour la sécurisation et la dématérialisation des documents historiques menacés aux Archives cantonales vaudoises, avec au préalable l'aménagement des locaux et la mise en place des ressources informatiques nécessaires. En fait, deux millions seront investis dans cette opération, si l'on ajoute l'équipement des locaux. Les Archives cantonales vaudoises vont produire près de 190 000 prises de vue systématique des registres cadastraux, des plans et des cartes, ainsi que de choix de plaques de verre. En 2014, elles ont externalisé la numérisation de près de 400 000 pages de registres paroissiaux et d'état civil, entre 1662 et 1875. Depuis mai 2009 et ce jusqu'à fin 2015, l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours («Mormons») procède à ses frais et avec son propre opérateur à la numérisation systématique des registres de reconnaissances, «les terriers» de la section F, qui couvre les années 1234 à 1798 et qui compte 4 306 registres dont 925 de la période antérieure à 1536. Le plus fort volume est constitué de 1 396 folios, le plus lourd pèse 16 kilogrammes. Cela représentera au terme de l'opération 2 millions de prises de vue. A terme, en additionnant tous les travaux déjà exécutés et planifiés, les Archives cantonales vaudoises devront entretenir et mettre à disposition des usagers plus 2 600 000 prises de vue. S'ajouteront les photographies nativement numériques en provenance de l'administration cantonale ou de fonds d'archives privées.

En fait, l'ensemble des archives numériques, fussent-elles de documents visuels (photographies, plans, cartes), fera partie du Système d'archivage électronique définitif qui nécessitera de reconsidérer le plan général de classement et de combiner ce qui appartient aux archives traditionnelles et ce qui constitue les archives numériques. Ce qui sera commun aux deux espaces documentaires, c'est la politique déjà éprouvée de versement et d'acquisition des archives photographiques analogiques.

Les apports souhaités des archivistes

De notre point de vue, il ne fait pas de doute que les archivistes ont un rôle à jouer dans le dispositif de la conservation de la photographie, en particulier de la photographie analogique de presse, en réel péril de disparition en Suisse sous les effets de la numérisation et d'une relative indifférence des institutions spécialisées dans la conservation des photographies qui ne la considèrent pas nécessairement comme un bien patrimonial. Il est indispensable de repenser, à l'instar de ce qui a été proposé pour le fonds Ringier, aux Archives d'Etat d'Argovie, par Nora Mathys, des méthodes d'évaluation et de description adaptées devant les phénomènes de masse.

Il n'est plus possible d'invoquer la conservation intégrale, le classement pièce à pièce; il faut oser rompre avec des pratiques éculées et ataviques, qui plus est sont chronophages. En plus des critères de tri, l'archiviste peut apporter à la réflexion sa pratique du fonds et de son producteur, ainsi que le contexte de production.

Le traitement des fonds d'archives nous apprend qu'il vaut mieux décrire et ranger les documents en préservant l'organisation et l'ordre originel de ceux-ci que de s'attacher aux détails descriptifs.

Il faut également préférer des inventaires aboutis, avec des niveaux de description plus généraux, à des inventaires détaillés, mais qui ne se terminent jamais et prennent le temps qui pourrait être consacré à décrire d'autres fonds.

Les voix qui affirment que seules les grandes institutions peuvent faire des descriptions au niveau de la pièce se trompent; ce ne sont pas les ressources humaines et matérielles qui justifient l'approche, c'est d'abord la qualité et la cohérence du fonds qui la déterminent. Le niveau de description qui est modulaire et peut changer au fil de la description permet de proportionner les efforts d'analyse. Toutes les composantes du fonds n'imposent pas les mêmes contraintes en termes de ressources, de besoins des clients ou de préservation du support. Ainsi les lots homogènes, souvent constitués par les albums photographiques, ne nécessitent pas des descriptions développées. Il est acquis que l'archiviste respecte, pour autant que celui-ci soit intelligible, l'ordre originel de l'unité de description. Il nous semble que ce principe ajoute à la qualité de l'instrument de recherche produit en préservant ainsi les informations transmises par le créateur, qu'elles soient structurelles ou descriptives.

La valeur d'information correspond à la qualité que possède le document de nous informer sur les différents sujets qui ont intéressé le créateur du fonds. Cette valeur s'avère primordiale dans le processus d'évaluation des photographies. Il est important de maintenir une représentation de l'album dans son état d'origine. L'ordonnement des documents les uns par rapport aux autres, la disposition et la calligraphie des légendes sont des renseignements intéressants pour les chercheurs; ils reflètent très souvent les faits chronologiques de la vie privée des personnes et des familles.

Le fait de prôner l'unité des fonds d'archives, en intégrant différents supports aux côtés des écrits constitue de notre point de vue une qualité. Il atténue les risques de traitement abusifs et superficiels des archives, rapproche les pratiques professionnelles et harmonise les critères d'évaluation. L'archiviste doit avoir la connaissance du créateur du fonds et du contexte de création des documents qu'il évalue. Les deux types d'information, structurelle ou descriptive, ne peuvent pas être dissociés. Ils s'appliquent autant pour décrire des archives écrites que des archives photographiques.

Dans son approche descriptive, l'archiviste doit faire une distinction nette entre les notions de producteur et d'auteur, surtout quand il s'agit d'analyser des lots photographiques.

Dans le cadre d'un fonds d'archives écrites, la photographie n'est pas la source exclusive d'information. Tant des écrits que des photographies peuvent être éliminés, car leur contenu est sans valeur ou redon-

dant. Il importe de les évaluer en même temps. La conservation des uns aboutit d'ailleurs, généralement, à la conservation des autres.

Il n'existe pas de loi sur les archives privées qui oblige leurs détenteurs à collaborer avec les institutions patrimoniales publiques. Les institutions d'archives ne recourent pas en principe à l'argent pour conduire leur politique de la mémoire. Les seules armes à leur disposition sont la qualité de leurs prestations, leur force de conviction et leurs infrastructures de conservation et de diffusion. Le fait de proposer une approche globale et harmonisée constitue un atout dans la négociation.

Il est indispensable dans tous les phénomènes conservatoires de recenser les forces et les limites des institutions existantes, de rechercher les complémentarités et les partages. La mise en réseau des compétences et des responsabilités est une manière de contourner la lourdeur et la frénésie de la conservation et d'alléger les enjeux financiers. L'archiviste doit pouvoir travailler avec les muséographes et les bibliothécaires, en faisant valoir ses atouts et ses pratiques professionnelles.

Dans le domaine de la photographie comme dans d'autres, il y a encore de nombreux malentendus entre les professionnels. Il est temps de penser différemment et en commun, d'oublier l'arrogance et de prôner le pragmatisme. Dans ce dialogue interprofessionnel, sans doute aussi intergénérationnel, l'archiviste a à l'évidence une place déterminante, non pas en lançant l'anathème, mais bien en faisant valoir son positionnement.

Bibliographie de référence

Sitographie

Archives cantonales vaudoises, <http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantoniales/accueil/>

Archives cantonales vaudoises, expositions,
<http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantoniales/expositions>

Base de données DAVEL, <http://www.davel.vd.ch/suchinfo.aspx>

Conférence des Directrices et des Directeurs d'Archives suisses (CDA), <http://www.adk-cda.ch/fr>

Directives suisses pour l'application de la norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G),
<http://www.vsa-aas.org/fr/aktivitaet/gt-pour-les-normes-et-standards/recommandations-isadg/>

Conseil international des archives, <http://www.ica.org/>

Fondation suisse pour la photographie (avec de nombreux liens), <http://www.fotostiftung.ch/fr/>

ISAD(G): Norme générale et internationale de description archivistique - 2^e édition, 2000
<http://www.ica.org/10225/normes/isadg-norme-gnrale-et-internationale-de-description-archivistique-deuxime-dition.html>

ISAAR (CPF): Norme Internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles, 2^e édition, 2004
<http://www.ica.org/10230/normes/isaar-cpf-norme-internationale-sur-les-notices-dautorit-utilises-pour-les-archives-relatives-aux-collectivits-aux-personnes-ou-aux-familles-2me-dition.html>

Memoriav, <http://fr.memoriav.ch/>

Patrimoine vaudois, <http://www.patrimoine.vd.ch/accueil/>

PhotoCH, <http://www.foto-ch.ch/?a=institution&id=125&lang=fr>

RéseauPatrimoineS. Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud,
<http://www.reseaupatrimoines.ch/>

Scriptorium, <http://scriptorium.bcu-lausanne.ch>

Monographies et articles

Amt für Kultur Schwyz: Kulturgüter im Staatsarchiv des Kantons Schwyz, Schwyz: Amt fürKultur, 2012, 192 S.

Eugène BACH, Louis BLONDEL, Adrien BOVY, *La cathédrale de Lausanne*, Bâle: Birkhäuser, 1944, 458 p. (Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, 1).

Bildgeschichten: aus der Bildersammlung des Staatsarchivs Basel-Sadt 1899-1999 / hrsg. Im Auftrag des Staatsarchivs von Esther BAUR SARRASIN und Walter DETTWILER, Basel: Schwabe, 1999, 293 S.

Maurice BLANC, *Le Pays de Vaud* / avec des textes de C.-F. Ramuz, 81 photographies inédites de Maurice BLANC, Lausanne: J. Marguerat, 1943, 100 p. (Merveilles de Suisse).

Maurice BLANC, *Lavaux* / avec des textes de C.-F. Ramuz, Lausanne: Librairie centrale et universitaire, 1937, 33 f.

Elisabeth BREGUET, *100 ans de photographies chez les Vaudois: 1839-1939*, Lausanne: Payot, 1981, 189 p.

Paul BUDRY, *Chillon* / photographies de Maurice BLANC, Lausanne: R. Thonney, 19349, 39 p.

C'est la vie: Schweizer Pressebilder seit 1940 = Photos de presse depuis 1940 = Foto gionalistische svizzere dal 1940 / Schweizerisches Nationalmuseum; [Konzept und Redaktion: Dario DONATI, François de CAPITANI, Thomas BOCHET], Zürich: Limmat-Verlag, 2011, 88 S.

Aurélie CARDINAUX, *Gestion et valeur patrimoniale d'un fonds de photographie de presse aux Archives cantonales vaudoises*, Genève: Haute Ecole de gestion (HEG-GE), 2009, VI, 48 p., [96] p. d'annexes.

La cathédrale de Lausanne / textes de Gabriel CHAMOREL et d'Albert NAEF; photographies inédites de Gaston de JONGH; publ. par le Département des travaux publics du Canton de Vaud, Lausanne: [s.n.], 1929, 74 p.

La chapelle de Vuilliens / texte de René BURNAND; avec un dessin de David BURNAND; photographies de Maurice BLANC, Lausanne: R. Thonney, [1938], 15 p.

Normand CHARBONNEAU et Mario ROBERT, *La gestion des archives photographique*, Québec: Presses de l'Université du Québec, 2001, 306 p.

Normand CHARBONNEAU et Mario ROBERT, «La description des photographies», dans *Archives*, 30.1, 1998-1999, pp. 25-43.

Normand CHARBONNEAU, «Le tri des photographies», dans *Archives*, 30.2, 1998, pp. 29-42.

Alfred COLUMBERG, *Alpa-Reflex: ein schweizer Fotoapparat = un appareil suisse = a Swiss photo-camera*, [Genève]: [A. Columberg], [2004], 263 p.

Gilbert COUTAZ, «La photographie de presse: une approche nécessairement archivistique», dans *Über den Wert der Fotografie. Zu wissenschaftlichen Kriterien für die Bewahrung von Fotosammlungen*, Nora MATHYS, Walter LEIMGRUBER, Andrea VOELLMIN (Hg. / éd.), Baden: hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2013, pp. 139-149.

Gilbert COUTAZ, «Le plan général de classement des Archives cantonales vaudoises de 1915: ses origines et ses développements. Deux siècle d'histoire institutionnelle», dans *Rapport d'activité 2010*, Chavannes-près-Renens, 2011, pp. 37-141.

Gilbert COUTAZ, *Histoire illustrée de l'administration cantonale vaudoise 1803-2007*. Préface Pascal BROULIS; postface Philippe LEUBA, Lausanne: Etat de Vaud, 2010, 203 p.

Gilbert COUTAZ, «La numérisation des registres de reconnaissances des Archives cantonales vaudoises: une première dans le partenariat en Suisse», dans *Arbido*, 2009 / 3, pp. 26-29.

Gilbert COUTAZ, «L'indexation aux Archives cantonales vaudoises, à la croisée des interprétations. Considérations générales et particulières», dans *Rapport d'activité 2008*, Chavannes-près-Renens, 2009, pp. 37-88.

Gilbert COUTAZ avec la collaboration de Florence DUGRILLON, «Quelles politiques pour quelles archives privées aux Archives cantonales vaudoises?», dans *Rapport d'activité 2003*, Chavannes-près-Renens: Archives cantonales vaudoises, 2004, pp. 35-64.

Gilbert COUTAZ, «Iconographie», dans *Panorama des Archives communales vaudoises 1401-2003*. Dirigé par Gilbert COUTAZ, Beda KUPPER, Robert PICTET, Frédéric SARDET, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2003, pp. 314-315 (Bibliothèque historique vaudoise, 124).

Gilbert COUTAZ, «Panorama des monographies communales et régionales vaudoises. Un premier bilan à l'occasion du bicentenaire du Canton de Vaud», dans *Revue historique vaudoise*, 111, 2003, pp. 94-239.

Gilbert COUTAZ avec la collaboration de Olivier CONNE, «Un enjeu informatique aux Archives cantonales vaudoises: la numérisation de la cartographie», dans *Geschichte und Informatik*. 10, 1999, pp. 93-102.

Gilbert COUTAZ, avec la collaboration de Jean-Jacques EGGLER, Marcel RUEGG et Monique FAVRE, *Guide des Archives de la Ville de Lausanne*, Lausanne: Presses centrales Lausanne SA, 1993, 168 p.

Les Deriaz: cinq générations de photographes vaudois / préface de Charles-Henri FAVROD, Schaffhouse, Zurich [etc.]: Stemmler, cop., 1988, 111 p.

L'ère du chamboulement: Lausanne et les pionniers de la photographie, 1845-1900: [...] exposition présentée au Musée historique du 30 juin au 22 octobre 1995 / [catalogue établie par Alojz KUNIK, Sylvianne PITTET, Joëlle NEUENSCHWANDER-FEIDL], Lausanne: Musée historique de Lausanne, 1995, 92 p.

Pia IMBACH FLÜCKIGER, «Sepiades: un modèle de catalogage de collections photographiques», dans *Memoria*, *Recommandations photo: la conservation des photographies*, 2007, p. 32.

«Fotografien als Archivgut», dans *Staatsarchiv Appenzell Ausserrhoden, Jahresbericht*, 2006, S. 40-41.

Gaston de JONGH, *Lausanne / 76 photographies inédites*: texte de Jean PEITREQUIN, Lausanne: J. Marguerat, 1945, 92 p. (Merveilles de la Suisse).

KGS Guidelines NR. 4 / 2013. *Digitale Fotografie*. Autoren: Peter FORNARO, Daniel STADLIN, Daniel STÖCKLI, Elias KREYENBÜHL. Auftragserteilung, Projektbegleitung: Rino BÜCHEL, Reto SUTER, Bern: Bundesamt für Bevölkerungsschutz, Fachbereich Kulturgüterschutz, 2013, 87 S.

Peter KNOEPFEL, Mira OLGATI, *Politique de la mémoire nationale. Complément à l'étude de base*, Chavannes-près-Renens: Institut de hautes études en administration publique Unité de recherche: Politiques publiques et durabilité Politique de la mémoire, 2007, 52 p.

- Concerne en particulier les Archives fédérales des Monuments historiques.

Ildiko KOVACS, «Die Bedeutung von Fotografien als historische Quelle im Archiv. Mit exemplarischem Themenfeld aus dem Archiv für Zeitgeschichte (AfZ) ETHZ: die Alltagsfotografie», dans *Informationswissenschaft: Theorie, Methode und Praxis / Sciences de l'information: théorie et pratique. Travaux du / Arbeiten aus dem Master of Advanced Studies in Archival, Library and Information Science 2010-2012*, Gilbert COUTAZ, Gaby KNOCH-MUND, Ulrich REIMER (Hg. / éd.), Baden: hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2014, pp. 329-343.

Lausanne / 50 photographies d'Henriette GRINDAT; [textes de Dominique AURY et al.], Lausanne: La Guilde du livre, 1952, 93 p.

Anne LERESCHE, avec la collaboration de Patrick AUDERSET, *Lausanne, regards sur la ville, 1900-1939*, Lausanne: Musée historique de Lausanne, 2001, 96 p.

Nora MATHYS, *Fotofreundschaften: Visualisierungen von Nähe und Gemeinschaft in privaten Fotoalben aus der Schweiz 1900–1950*, Baden: hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2013, 328 S.

Nora MATHYS, «Welche Fotografien sind erhaltenswert? Ein Diskussionsbeitrag zur Bewertung von Fotografennachlässen», dans *Der Archivar*, 60, 2007, 1, S. 34-40.

Memoriav. Recommandations photo: la conservation des photographies, Berne: Memoriav, 2007, 39 p.

Musée de l'Elysée: un musée pour la photographie, Lausanne / Charles-Henri FAVROD, Daniel GIRARDIN, Genève: Banque Paribas (Suisse); Zurich: Institut suisse pour l'étude de l'art, 1996, 128 p. (Musées suisses, 10).

Musée historique de Lausanne. Département des collections photographiques. Catalogue [sous la direction de Laurent GOLAY]; [rédaction de Diana Le DINH], Lausanne: Musée historique de Lausanne, 2007, 144 p.

Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré. Etats généraux du 6 décembre 1997, Lausanne: Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 1997, 182 p.

Photo de presse. Usages et pratique, sous la direction de Gianni HAVER, Lausanne: Editions Antipodes, 2009, 278 p.

La photographie en Suisse: 1840 à nos jours / [conception Hugo LOETSCHER]; [trad. Babette CHAPUIS ... et al.], Zurich: Fondation suisse pour la photographie; Wabern-Berne: Benteli, cop., 1992, 358 p. (Photographie suisse, 7).

Nicolas QUINCHE, *Sur les traces du crime: de la naissance du regard indicial à l'institutionnalisation de la police scientifique et technique en Suisse et en France: l'essor de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne*, Lausanne, 2010, 551 p.

Nicolas QUINCHE, *Mémoires d'un cocher-voiturier: Louis Kunz (1832-1900)*, Yens-sur-Morges: Editions Cabédita, 2004, 148 p. (Archives vivantes).

Louis SEYLAZ, *Les Alpes vaudoises / quatre-vingt-une photographie d'Emile Gos*, Lausanne: J. Marguerat, 1948, 100 p. (Merveilles de la Suisse).

Frédéric SMITH, «La collection, unité archivistique à définir: l'exemple des archives photographiques», dans *Archives*, 40.1, 2008-2009, pp. 15-26.

Souvenirs d'ici: chronique des années 1928 à 1985 en 500 photographies / Pierre Izard; préface de Jean-Marie VODOZ; photographies réunies et présentées par Jean-Pierre VORLET, Lausanne: Editions 24 Heures, 1986, 285 p. (Arts et paysages suisse).

Gianmarco TALAMONA, «I fondi fotografici dell'Archivio di Stato del Cantone Ticino», dans *Bollettino della Società Storica Locarnese*, Nuova Serie, 17, 2013, pp. 87-100.

[Le théâtre] du crime: 1875-1929, Rodolphe A. Reiss / avec des contributions de Christophe CHAMPOD... [et al]; Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne; Musée de l'Elysée, Lausanne, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, 319 p.

Traces: 100 ans de patrimoine en Suisse / Memoriav, Institut suisse pour la conservation de la photographie: [préf Rémy SCHEURER; conception & scénographie. Christophe BRANDT, Valérie SIERRO; collaboration scientifique: Jean-Christophe BLASER], Neuchâtel: Institut suisse pour la conservation de la photographie, Berne: Memoriav, 2004; Colombier: Gessler, 2004, 127 p.

Jean-Pierre VORLET, *Un regard: des décennies de photographies / Pierre Izard*, Lausanne: Fondation Pierre Izard, [2007]. 143 p.

Céline WALDER, *La photographie dans les centres d'archives publiques en Suisse: le cas des Archives cantonales vaudoises. Comparaison des pratiques institutionnelles*, dans *Rapport d'activité 2012*, Lausanne: Association vaudoise des archivistes, 2013, pp. 26-27.

Céline WALDER, *La photographie dans les centres d'archives publiques en Suisse: le cas des Archives cantonales vaudoises. Comparaison des pratiques institutionnelles*, Genève: Haute Ecole de gestion, 2012 (Travail de bachelor)

Consultable en ligne: <http://doc.rero.ch / record / 30378>

« Zur Erschliessung von AV-Medien. Le catalogage des médias audiovisuels. La catalogazione dei media audiovisivi » dans *arbido*, 2, 2014, pp. 3-41.

Liste des dossiers thématiques publiés en complément du Rapport d'activité des ACV

Ces dossiers sont consultables en ligne sur le site Internet des ACV:

<http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantoniales/publications/dossiers-thematiques/>

- 1996: *Profils des usagers et documents consultés: enseignements des données statistiques de 1996*, pp. 24-31 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Robert Pictet et Christian Gilliéron).
- 1997: *La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises ou la place de l'imprimé dans un dépôt d'archives*, pp. 29-47 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Michel Depoisier).
- 1998: *Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise*, pp. 30-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration du personnel des ACV et des MAH).
- 1999: *Conservation préventive et restauration aux Archives cantonales vaudoises: une chaîne de solidarités*, pp. 31-39 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Anne Bellanger).
- 2000: *Coups de projecteur sur le microfilmage aux Archives cantonales vaudoises*, pp. 29-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Christophe Moratal).
- 2001: *Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoises: les archives médiévales*, pp. 32-51 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Pierre-Yves Favez et Sandrine Fantys). Une version longue a paru sous le même titre, en tiré à part, 55 p.
- 2002: *Une approche négligée de l'informatique: l'archivage des données et des documents numériques*, pp. 33-55 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Olivier Conne).
- 2003: *Quelles politiques pour quelles archives privées aux Archives cantonales vaudoises?*, pp. 35-64 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Florence Dugrillon).
- 2004: *Les Archives cantonales vaudoises, une valeur d'avenir? Les enjeux d'un repositionnement administratif*, pp. 39-78 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Jérôme Guisolan).
- 2005: *Histoire de l'administration cantonale vaudoise: pouvoir exécutif et administratif: 1886-1970*, 113 p. (Gilbert Coutaz).
- 2006: *Histoire de l'administration cantonale vaudoise: pouvoir exécutif et administratif: 1970-1998*, 137 p. (Gilbert Coutaz).
- 2007: *Histoire de l'administration cantonale vaudoise: pouvoir exécutif et administratif: 1998-2007, suivie du bilan de deux cents ans d'histoire de l'administration cantonale vaudoise 1803-2007*, 155 p. (Gilbert Coutaz).
- 2008: *L'indexation aux Archives cantonales vaudoises, à la croisée des interprétations. Considérations générales et particulières*, pp. 37-88 (Gilbert Coutaz)
- 2009: *Des chiffres de l'utilisation des Archives à l'utilisation des chiffres des Archives. Contribution à la mise en place de statistiques nationales suisses de la consultation et réflexions sur l'évolution des publics des Archives*, pp. 37-76 (Gilbert Coutaz)
- 2010: *Le plan général de classement des Archives cantonales vaudoises de 1915: ses origines et ses développements. Deux siècles d'histoire institutionnelle*, pp. 37-139 (Gilbert Coutaz)
- 2011: *Le calendrier de conservation. Le cœur de la politique d'archivage des Archives cantonales vaudoises*, pp. 35-77 (Gilbert Coutaz)
- 2012: *Communication et communicabilité. De nouveaux environnements pour les Archives cantonales vaudoises*, pp. 37-57 (Gilbert Coutaz).

Table des matières

Dossier thématique

Les archives photographiques, une tradition de conservation récente	1
L'environnement photographique dans le canton de Vaud	2
La photographie et l'administration cantonale vaudoise	3
L'environnement des pratiques professionnelles	3
Des antécédents	6
La rupture dans les pratiques	7
Principes fondateurs de l'acquisition et du versement des photographies	7
Des chiffres et des contenus qui parlent	9
Les archives photographiques d'Edipresse: le fonds de référence des Archives cantonales vaudoises	12
Présentation générale	12
Les enseignements de l'évaluation	13
La description	14
Gestion des masses	15
Conflit entre les notions de producteur et d'auteur	17
L'exemple de l'inventaire du fonds Photo Aéroport Lausanne	18
La description au niveau fonds (principaux champs et description)	18
La description au niveau pièce (principaux champs et description)	22
Contenu des unités de description au niveau de la pièce (principaux champs de description)	22
La valorisation	23
Les éléments d'évolution	24
Les apports souhaités des archivistes	26
Bibliographie de référence	28
Sitographie	28
Monographies et articles	28
Liste des dossiers thématiques publiés en complément du Rapport d'activité	33
Table des matières	34